



Mémoire de la

Fédération des chambres de commerce du Québec

présenté à la Commission de l'économie et du travail

dans le cadre de la consultation

sur le Projet de loi 36 visant à créer la

Banque de développement économique du Québec (BDEQ)

14 mai 2013

Table des matières

Présentation de la FCCQ.....	1
1 Intérêt de la FCCQ.....	1
2 Appui de principe.....	1
3 Les rapports de complémentarité et de concurrence avec les autres prêteurs et investisseurs	2
4 La rentabilité attendue	4
5 La mesure de la performance	8
6 La combinaison des interventions	9
7 La régionalisation.....	10
8 Le rôle des Centres locaux de développement.....	13
9 Les rapports entre le gouvernement et son mandataire.....	15
10 La prospection et l'attraction des investissements étrangers.....	16
11 L'appui à la coopération et à l'économie sociale.....	17
12 La place de la BDEQ dans la stratégie de développement économique.....	18
13 L'effort du secteur de l'aide aux entreprises dans la résorption du déficit	18

Annexe : Vision économique de la FCCQ 2012-2020

Présentation de la FCCQ

Représentant plus de 150 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est le plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Fondée en 1909, la FCCQ représente aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

C'est à titre de représentant de la communauté d'affaires que la FCCQ participe à cette consultation sur le Projet de loi 36 visant à créer la Banque de développement économique du Québec (BDEQ).

1 Intérêt de la FCCQ

En septembre 2012, la FCCQ publiait sa Vision économique 2012-2020, jointe en annexe à ce mémoire. Sur la base d'une analyse des forces et faiblesses de l'économie québécoise, nous avons identifié quatre axes sur lesquels nous allions concentrer notre action : 1) accroître la productivité; 2) stimuler l'entrepreneuriat; 3) attirer les investissements étrangers; et 4) encourager l'État québécois à être un facilitateur du développement. Le projet de loi 36 visant à créer la Banque de développement économique du Québec (ci-après : « le PL36 ») touche au second, troisième et quatrième de ces axes.

2 Appui de principe

La Fédération des chambres de commerce du Québec est d'accord en principe avec l'orientation générale du PL36 visant à créer la Banque de développement économique du Québec (BDEQ). Deux grandes raisons motivent notre appui : la simplification et la rationalisation.

1. Simplification - Du point de vue des entreprises clientes des programmes, nous y voyons une étape additionnelle sur la route vers un guichet unique pour les services d'assistance aux entreprises.

La fusion d'Investissement Québec (IQ) et de la Société générale de financement (SGF) en 2010 compte parmi les jalons précédents sur cette route. La présente unification d'IQ et du réseau régional de l'ancien Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, (MDEIE) représente un pas additionnel dans la bonne direction. La FCCQ avait recommandé cette fusion dans son mémoire de 2010 sur le projet de loi 123 fusionnant IQ et la SGF.

La livraison d'un plus grand nombre de programmes par une même organisation simplifiera la vie des entreprises clientes. Quand une entreprise a identifié plus d'un programme susceptible de lui fournir une aide financière, nous comprenons qu'elle n'aura plus à monter plusieurs dossiers et fournir les mêmes pièces justificatives plusieurs fois. Nous le répétons sur toutes les tribunes depuis longtemps : tout ce qui allège le fardeau bureaucratique des entreprises est un pas dans la bonne direction. Ce PL36 y concourt.

2. Rationalisation – La FCCQ est corps intermédiaire, membre de la société civile, préoccupé par le déficit. À ce titre aussi nous appuyons le PL36 car il crée deux nouvelles occasions pour réduire les dépenses publiques.

Tout d’abord, au niveau des structures qui administrent et livrent les programmes, la réunion de plusieurs organisations sous un même chapeau facilitera, nous l’espérons, leur rationalisation à moyen terme. Nous nous attendons à ce que le gouvernement réalise des économies par la fusion des équipes et des bureaux d’IQ avec celles de l’ancien MDEIE. L’ensemble des programmes existants devraient pouvoir être livrés par moins de ressources que dans la configuration actuelle. De plus, nous voyons dans le rapprochement opérationnel avec les CLD un autre gisement d’économies.¹ L’exploitation de ce gisement pose un défi particulier, dont nous traitons plus loin dans ce mémoire.

Au niveau des programmes eux-mêmes, nous voyons dans la fusion d’IQ et du réseau régional du MDEIE une occasion de revoir la pertinence de l’ensemble des programmes d’aide financière aux entreprises. Dans le rapport du Groupe de travail sur l’investissement des entreprises (2010), les auteurs concluaient: « Investissement Québec, la Société générale de financement du Québec, La Financière agricole du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles, le ministère du Développement économique, de l’Innovation et de l’Exportation, le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation et le ministère du Tourisme sont tous impliqués en même temps dans l’aide financière aux entreprises. La voix financière du gouvernement du Québec doit être claire, simple, unie, compétente et bien coordonnée.» Le groupe de travail recommandait au gouvernement de «procéder à un examen et à une clarification des objectifs et des fonctions des divers ministères et organismes impliqués dans l’aide financière à l’investissement.» Le PL36 est conforme à cette recommandation, mais il reste du chemin à faire.

* * *

Tout en appuyant l’orientation générale du PL36, la FCCQ a plusieurs réserves sur les modalités de la BDEQ. Le reste de ce mémoire les présente.

3 Les rapports de complémentarité et de concurrence avec les autres prêteurs et investisseurs

3.1 Avec l’offre des prêteurs et investisseurs privées

À ses articles 5 et 30, le PL36 énonce le principe selon lequel la BDEQ doit chercher à « compléter » l’offre des autres institutions financières. Nous comprenons qu’il s’agit pour la BDEQ de compléter un financement fourni en partie par d’autres institutions financières dans le cadre d’un projet spécifique, et non pas d’offrir des services financiers qui ne seraient pas offerts par ces autres institutions. Les articles 5 et 30 érigent donc la participation d’autres institutions au financement d’un projet comme une

¹ Denis Lessard, « Banque de développement économique : une armée d’employés », La Presse, 13 avril 2013.

condition nécessaire à la participation de la BDEQ. Les articles 99 et 102 viennent préciser ce principe en fixant des seuils maximaux pour la participation de la BDEQ au capital et aux droits de propriété sur les actifs. La FCCQ appuie ce principe : il représente un garde-fou visant à éviter le cas où la BDEQ financerait un mauvais projet auquel toutes les autres institutions ont refusé de participer.

Mais en même temps, cette condition de nécessité, celle d'avoir des prêteurs ou des investisseurs privés majoritaires dans le montage d'un projet, ne devrait pas se transformer en condition suffisante. Autre dit, ce n'est pas parce que des prêteurs ou des investisseurs privés appuient un bon projet qu'une banque de développement peut se sentir autorisée à l'appuyer. Pour la FCCQ, la BDEQ doit cibler les projets qui ne pourraient pas se réaliser sans sa participation. Autrement dit, elle devrait éviter les projets qui se réaliseront même sans sa participation. Nous reviendrons sur cette question à la section 4 de ce mémoire.

Dans l'univers des projets et des entreprises qui recherchent du financement, nous apercevons un rôle pour la BDEQ notamment auprès des entreprises en démarrage, de celles en transition de génération au niveau de la direction, et de celles visant à pénétrer des marchés étrangers.

3.2 Avec la Banque de développement du Canada

La Banque de développement du Canada fait partie du paysage économique au Québec depuis 1944 sous l'appellation *Banque d'expansion industrielle* (BEI). Au 31 mars 2012, la BDC détenait pour 4,7 G\$ de prêts en cours au Québec, soit 33,5% de son portefeuille de prêts (Ontario : 30,1%).² Plusieurs membres de la FCCQ qui ont traité avec la BDC en rapportent une expérience fort satisfaisante.

La future BDEQ offrira une gamme d'interventions financières similaire à celle de la BDC. Dès lors, d'aucuns pourraient prétendre qu'il s'agit d'un dédoublement qu'il faudrait supprimer au nom de l'efficience.

La FCCQ estime, au contraire, qu'il est souhaitable, du point de vue des entreprises demanderesse, d'avoir deux institutions financières publiques auxquelles s'adresser. En effet, l'analyse du risque et de la qualité d'un projet d'affaires n'est pas une science exacte. Deux prêteurs ou deux investisseurs privés arrivent régulièrement à des conclusions différentes au sujet d'un même projet. Certaines institutions financières ou investisseurs privés connaissent bien un secteur « x » et mal un secteur « y » tandis que, pour leur concurrent, ce sera l'inverse. Pour cette raison, il est bon que les entreprises demanderesse puissent s'adresser à plusieurs prêteurs et investisseurs, y compris quand il s'agit de banques de développement comme la BDEQ et la BDC. Chacun fera son analyse et il arrivera sans doute des cas où l'un dit non et l'autre dit oui.

La BDEQ et la BDC ne doivent pas chercher à être complémentaires l'une de l'autre. Il n'y a pas lieu de répartir les secteurs industriels ou les type d'assistance financière entre les deux institutions; chacune pourra offrir les mêmes services financiers aux mêmes secteurs industriels. La BDEQ et la BDC n'ont pas

² Banque de développement du Canada, Rapport annuel 2012.

non plus à se faire concurrence pour le privilège de financer les bons projets. Pour des institutions publiques, il n’y a pas de parts de marché à gagner. Écartant la complémentarité et la concurrence, nous préconisons une simple coexistence entre les deux banques de développement, au plus grand bénéfice de leurs clients.

4 La rentabilité attendue

En son article 93, le PL36 énonce que « la Banque et ses filiales fournissent leurs services financiers dans des conditions normales de rentabilité compte tenu notamment de leur mission, de la nature de la prestation offerte, du coût moyen des emprunts du gouvernement et des retombées économiques attendues » (notre soulignement). Cet énoncé appelle trois remarques.

4.1 La rentabilité attendue eu égard à la mission

Idéalement, les banques de développement et autres programmes gouvernementaux d’aide financière aux entreprises ne financeraient que les projets qui sont à la fois viables et qui ne pourraient se réaliser sans assistance publique. Selon cette conception de la cible, une banque de développement devrait alors éviter de financer :

- Les « mauvais » projets qui ont de faibles chances de réussir, malgré l’assistance financière publique dont ils peuvent bénéficier;
- Les « bons » projets qui seraient réalisés même sans aide financière publique.

Le tableau suivant schématise l’univers des projets d’affaires qui sont présentés aux institutions financières et investisseurs des secteurs privé et public pour fins de financement.

La colonne « A » représente les « mauvais » projets qui sont voués à l’échec pour toutes sortes de raisons. Ces projets ont de fortes chances de ne pas produire les résultats attendus, même quand ils sont soutenus par du financement public. Les banques de développement devraient éviter de les financer, même si les investissements initiaux génèrent des retombées économique. Les échecs comme celui de Papiers Gaspésia tombent dans cette catégorie.

La colonne « C » représente les « bons » projets qui rassemblent les ingrédients du succès. Ces projets vont probablement réussir à trouver le financement nécessaire sur le marché privé et seront menés à terme même sans assistance publique. Néanmoins, les entreprises promotrices de ces projets peuvent quand même demander une assistance financière publique, tout simplement parce qu’un programme d’aide existe et qu’elle peut offrir des conditions plus avantageuses qu’un prêteur ou un investisseur privé. Il est beaucoup plus difficile d’identifier les projets et les entreprises dans cette catégorie car, bien sûr, aucun promoteur n’a intérêt à avouer que son projet d’investissement aurait été réalisé même sans assistance publique. Rappelons tout de même que les crédits d’impôt associés aux cités du commerce électronique et à la cité du multimédia, au tournant des années 2000, ont incité certaines entreprises à déménager dans les édifices visés uniquement pour se rendre admissibles à l’aide financière.

Investissement Québec reconnaît cette incertitude quand elle affirme qu'elle « favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui. »³ (Notre soulignement)

Ces projets de la colonne C sont d'autant plus difficiles à éviter qu'il existe une convergence d'intérêts entre l'entreprise cliente et la banque de développement. Le promoteur recherche bien sûr du financement aux conditions les plus avantageuses possibles. La banque de développement, de son côté, désire financer autant de « bons » projets que possible, d'une part parce qu'elle est évaluée sur son rendement, et d'autre part parce qu'il faut bien des succès pour contrebalancer les inévitables échecs. Il existe donc un incitatif, un effet pervers, qui pousse une banque de développement à financer des projets qui n'ont pas besoin d'assistance publique.

	Catégorie de projets		
	« A » Projets voués à l'échec	« B » Projets ayant des chances raisonnables de succès	« C » Projets voués au succès
Résultat prévisible	Échoueront malgré l'assistance financière publique	Réussiront grâce à l'assistance financière publique	Réussiront même sans assistance financière publique
Principe d'intervention BDEQ	Ne devraient pas être financés, ni par le privé, ni par la BDEQ	Devraient être financés en partie par les prêteurs et investisseurs privés et en partie par les fonds publics via BDEQ	Devraient être entièrement financés par les prêteurs et investisseur du secteur privé, et non par la BDEQ
	A éviter	Cible	À éviter

Les projets dans la colonne « B » au centre constituent la « cible » que la BDEQ devrait chercher à financer. Bien sûr, nous n'ignorons pas l'ampleur du défi que représentent l'analyse et la sélection des bons projets. Il s'agit d'un art, pas d'une science exacte. Le banquier ou l'investisseur qui ne se trompe jamais, c'est-à-dire qui ne finance jamais de mauvais projets, n'est pas encore né. Dans cette catégorie B, il y a aura donc bien sûr des succès et des échecs, c'est normal.

Comme nous croyons que la BDEQ devrait éviter les projets dans la catégorie C, ceux qui n'ont pas besoin d'assistance publique, nous nous attendons à ce qu'une banque de développement produise un rendement inférieur à celui d'un acteur privé gérant un portefeuille d'actifs comparable, si celui-ci existait.

La mission d'une banque de développement, comme son nom l'indique, n'est pas la stricte rentabilité, bien que celle-ci soit bien sûr souhaitable, mais bien la prise de risques additionnels, par rapport à des acteurs du secteur privé. Nous ne nous attendons donc pas que la BDEQ génère la même rentabilité

³ Investissement Québec, Rapport annuel 2012, page 19.

qu'une banque à charte ou qu'un holding financier privé car, de par sa mission, il arrivera qu'elle finance des projets qui s'avéreront un échec. Sa tolérance plus grande au risque d'affaires de ses clients influera sans doute négativement sur son rendement à long terme, même si, nous l'espérons tous, elle saura dénicher quelques gagnants. Mais cela nous paraît acceptable, car c'est par cette plus grande tolérance au risque d'affaires que la BDEQ se distinguera des institutions du secteur privé et en complétera l'offre.⁴

4.2 La rentabilité attendue eu égard au coût des emprunts du gouvernement

La seconde remarque porte sur la prise en compte du « coût moyen des emprunts du gouvernement ». Cet énoncé repose sur la logique suivante : comme la BDEQ sera dotée d'un capital qui sera lui-même emprunté par le gouvernement, sa rentabilité attendue sera une fonction positive du coût moyen de l'emprunt. Plus il en coûte au gouvernement d'emprunter, plus la BDEQ devra être sélective dans les projets qu'elle accepte de financer. À l'inverse, quand le gouvernement se finance à bon marché, comme c'est le cas dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêts, la BDEQ pourra se permettre de financer des projets plus risquées, susceptibles d'engendrer des pertes.

Cette logique place la BDEQ dans une dynamique pro-cyclique, tout comme les prêteurs et investisseurs privés. Quand les taux augmentent, elle sera plus restrictive dans son offre de crédit et de capital; quand ils baissent, ce sera le contraire. Toujours en vertu du principe que la BDEQ devrait se distinguer des joueurs du secteur privé pour apporter une valeur ajoutée, nous questionnons le bien-fondé de cette logique. L'intervention économique d'inspiration keynésienne cherche normalement à être contra-cyclique, pas pro-cyclique.

4.3 La rentabilité attendue eu égard aux retombées économiques

(Nous avons déjà émis cette remarque à l'occasion de la fusion d'IQ et de la SGF mais elle reste pertinente.)

Investissement Québec finance des projets et des entreprises sur la base de leurs plans d'affaires et des retombées attendues dans les régions du Québec. Dans ses communiqués, Investissement Québec indique que tel ou telle aide financière permettra de créer ou de maintenir tant ou tant d'emplois.

Dans son rapport annuel, Investissement Québec indique que ses interventions financières, durant l'année écoulée, ont engendré des projets d'investissement d'une valeur de « x » et ont permis de créer ou de maintenir « y » emplois. La valeur des projets ainsi que le nombre d'emplois se fondent sur les plans et les renseignements fournis par les entreprises.

Le rapport annuel donne également une évaluation des retombées économiques du portefeuille de prêts actifs, en se fondant sur les ventes des entreprises, telles qu'indiquées dans leurs états financiers. Or, les ventes des entreprises ne reflètent pas nécessairement l'impact du projet qui a été financé.

⁴ Un point de vue opposé a été défendu par Claude Garcia. Voir à ce sujet : Hélène Baril, « Fusion SGF-IQ: la future entité devrait se limiter aux prêts », La Presse, 7 octobre 2010.

Nous n'avons pas trouvé, dans la documentation publiée par Investissement Québec, de rapport qui donne une vue rétrospective de chacun des projets soutenus par les interventions financières ni sur les emplois réellement créés ou maintenus. Or, pour évaluer l'efficacité et l'efficience d'un programme, il faut en connaître les véritables résultats. La valeur déclarée des projets soutenus et le nombre d'emplois déclarés sont des projections, lesquelles doivent pouvoir être comparées avec les résultats avérés quelques années plus tard.

De plus, cette comparaison des projections et des résultats avérés doit pouvoir se faire sur une base projet. Des résultats amalgamés pour l'ensemble des projets, même ventilés selon différentes catégories, ne permettent pas d'identifier, en rétrospective, les bons et les mauvais projets.

N'est-il pas d'intérêt public de savoir si, deux ou trois ans après l'intervention, les projets ainsi soutenus ont réussi et si les emplois annoncés existent toujours? Quand IQ garantit des prêts et que le gouvernement inscrit des provisions pour pertes sur ses interventions financières garanties, n'est-il pas d'intérêt public de savoir si, rétrospectivement, les entreprises concernées ont livré la marchandise annoncée? Les entreprises membres de la FCCQ ont beau être, pour certaines d'entre elles, des bénéficiaires des aides d'IQ et de la SGF, nous sommes aussi des citoyens corporatifs, des contribuables et à ce titre, nous nous intéressons à la saine gestion des deniers publics.

Des études rétrospectives sur les résultats des interventions financières sont nécessaires pour que les ministères mandateurs puissent effectuer de véritables évaluations des programmes dont ils confient l'administration à Investissement Québec.

Pour l'avenir, la FCCQ demande que le législateur inscrive dans la loi constitutive de la BDEQ l'obligation de rendre compte, rétrospectivement, du degré avec lequel les investissements et les emplois annoncés au moment des interventions financières se sont avérés.

Pour l'instant, tant que ce problème méthodologique n'est pas réglé, nous questionnons la pertinence de lier l'évaluation de la rentabilité de la BDEQ à une mesure déficiente des retombées économiques.

4.4 Quelle rentabilité attendue ?

Dans l'article 93, l'invocation de la « mission » de la BDEQ, ainsi que celle des retombées économique, laissent entendre que la rentabilité sera inférieure à celle d'une banque à charte. Nous sommes d'accord. Par contre, l'invocation du coût moyen des emprunts du gouvernement laisse entendre que la rentabilité ne devrait pas être inférieure à ce seuil. Ce seuil nous paraît trop élevé quand les taux sont élevés. Juxtaposées, ces trois points de repère pourraient servir à justifier n'importe quoi, en termes de rentabilité attendue.

Nous demandons donc au législateur de clarifier sa vision à l'égard à l'article 93. Quelles sont les « conditions normales de rentabilité » pour une banque de développement? Plus précisément, quel est l'étalon pour fixer la rentabilité attendue et évaluer la rentabilité avérée d'une banque de développement?

À défaut d'une vision gouvernementale claire et non-équivoque de la rentabilité attendue, nous proposons d'exprimer l'attente en matière de rentabilité ainsi : le rendement sur le capital investi ne doit pas être négatif. Autrement dit, le rendement pourrait être nul ou positif, mais ne devrait pas être négatif.

Cette attente, exprimée de manière non-équivoque, reflète notre vision que BDEQ doit cibler les projets dans la catégorie « B » et éviter ceux dans les catégories « A » et « C ». Elle permet, à l'aide d'un portefeuille de projets à l'intérieur de la catégorie « B », d'équilibrer les succès et les échecs. Elle supprime l'incitation à financer des projets dans la catégorie « C » afin d'absorber des pertes dans la catégorie « A ». Elle laisse place à d'autres indicateurs de performance, mieux adaptées à la mission de la BDEQ, que nous traitons à la section suivante.

5 La mesure de la performance

Le chapitre VI du PL36 porte notamment sur la reddition de comptes. Nous traitons ici des indicateurs de performance que la BDEQ devrait mesurer dans sa reddition de comptes.

Pour les raisons données à la section 4 précédente, la FCCQ estime que la BDEQ ne devrait pas être évaluée ni sur le volume de ses interventions, ni sur son rendement financier.

- Si la BDEQ, y compris ses ressources humaines, est évaluée sur le volume de ses interventions, cela créerait un mauvais incitatif, soit celui de « dire oui » à des projets situés dans les catégories « A » et « C », telles que définies précédemment.
- Si la BDEQ est évaluée sur son rendement financier, cela l'inciterait à privilégier les projets dans la catégorie « C », soit ceux où son intervention n'apporte pas de valeur ajoutée par rapport aux prêteurs et investisseurs du secteur privé. De plus, nous avons vu qu'il n'y a pas d'étalon (« benchmark ») évident auquel comparer le rendement avéré d'une banque de développement. Ainsi, difficile d'apprécier si le rendement avéré est bon ou mauvais...

De préférence à ces indicateurs problématiques, nous suggérons d'établir des indicateurs fondés sur les deux objectifs officiels cités à l'article 30 (§1) du PL36, soit la croissance de l'investissement et l'emploi.

Plus précisément, la BDEQ nous paraîtra efficace et performante si ses interventions financières ont bel et bien pour effet d'entraîner des investissements privés et une création d'emplois substantiels à terme, c'est-à-dire après un délai de deux, trois ou cinq ans après l'annonce. Si les résultats avérés, à l'échelle de l'entreprise bénéficiaire de l'assistance financière, sont supérieurs aux plans annoncés au moment de l'intervention, celle-ci aura été couronnée de succès. Si, par contre, l'entreprise bénéficiaire ne réalise pas les plans d'affaires, en termes d'investissement et de création/maintien d'emploi, sur la base desquels l'intervention financière a été consentie, alors cette intervention sera considérée comme un échec.

L'objection attendue à cette idée est que si les entreprises assistées ne remplissent pas leurs engagements, par rapport à leurs plans officiels au moment de l'intervention, pour toutes sortes de bonnes ou de mauvaises raisons, pertinentes ou pas, il ne serait pas juste que la BDEQ en fasse les frais sur le plan de sa propre évaluation. Le contre-argument à cette objection est que les ministères et agences gouvernementales prennent déjà le crédit quand une entreprise assistée performe bien, peu importe si sa bonne performance est reliée ou non à l'assistance financière qu'elle a reçue. Cette prise de responsabilité ne doit pas aller à sens unique. Si les pouvoirs publics revendiquent le crédit en cas de succès, ils devraient aussi assumer une responsabilité en cas d'échec, si ce n'est que pour avoir sélectionné un projet échoué.

De tels indicateurs de performance, basés sur les résultats avérés en termes d'investissement privé et d'emploi à l'échelle de chaque entreprise assistée, inciteraient les décideurs de la BDEQ à la prudence, réduisant le nombre d'interventions dans la catégorie « A ». Ils contrebalanceraient aussi la propension des gouvernements à privilégier les retombées économiques hypothétiques au moment de l'annonce, de préférence à celles avérées à terme.

La Ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec s'est prononcée en faveur d'une rémunération des ressources de la BDEQ qui tiendrait compte de leur capacité à faire « arriver des projets ». ⁵ Nous comprenons que l'indicateur de performance sous-jacent à cette forme de rémunération au mérite serait relié au volume d'activités. En vertu de ce qui précède, nous sommes d'accord avec le principe d'une rémunération fondée en partie sur le mérite. Par contre, la base de cette rémunération au mérite, soit le volume d'activités, nous paraît problématique.

6 La combinaison des interventions

L'article 4 du PL36 énumère les types d'interventions financières que la BDEQ pourra offrir. L'article 5 ajoute à l'offre de la BDEQ la fonction de guichet unifié et d'accompagnement. Bien que l'élargissement de l'offre soit souhaitable, nous apercevons deux périls.

6.1 Combinaison de prêt ou cautionnement de prêt et d'investisseur

Le premier péril existe déjà depuis qu'IQ a absorbé la SGF. Après d'une même entreprise, la BDEQ pourrait être prêteuse ou investisseur. Mais pourrait-elle à la fois prêter et investir en même temps ? Sauf erreur, le PL36 est muet à ce sujet. Or, cette éventualité nous paraît problématique : elle pourrait engendrer des biais dans le comportement de la BDEQ. Par exemple, si la BDEQ prêteuse veut, en vertu de l'article 96 par exemple, « suspendre ou mettre fin à la prestation du service » auprès d'un client, allant jusqu'au rappel d'un prêt, cela pourrait pousser l'entreprise à la faillite. Si la BDEQ se trouve à détenir en même temps une partie du capital de l'entreprise, la BDEQ investisseur perdrait sa mise. Voulant éviter ce scénario, cela pourrait inciter la BDEQ à ne pas sévir contre un client emprunteur délinquant même quand ce serait justifié.

⁵ Simon Boivin, « Québec veut développer une « approche client » envers les entreprises », Le Soleil, 24 avril 2013.

Dans un autre cas de figure, si la BDEQ investisseur se retire du capital d'une entreprise, cela pourrait signaler aux autres prêteurs et investisseurs une perte de confiance envers l'entreprise. Ce signal lui compliquerait l'accès au financement bancaire privé, ce qui pourrait rendre le prêt de la BDEQ moins performant.

La FCCQ suggère que la BDEQ se donne une règle de conduite pour éviter de se retrouver dans de telles situations de conflit d'intérêt, si jamais elle voudrait être prêteuse et investisseur dans une même entreprise, en même temps.

6.2 Pas d'offres liées

L'offre première de la BDEQ, énoncée à l'article 4, est constituée des trois formes d'assistance financière : le prêt, le cautionnement et l'investissement. Pour ces trois formes d'assistance, la BDEQ, en tant qu'institution publique, sera en situation de duopole (avec la BDC) et disposera donc d'une position de force par rapport aux entreprises demanderesses.

L'article 4 mentionne aussi les services d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Pour ces services il existe une offre bien développée dans le secteur privée, offert par l'industrie des services financiers et des services aux entreprises.

Par ailleurs, l'article 91 nous informe que les filiales de la BDEQ gagneront des revenus entre autres par les honoraires qu'elles factureront à leurs entreprises clientes.

Nous redoutons une situation où la BDEQ utiliserait sa position de force en matière d'assistance financière pour « inciter » les entreprises demanderesses à se prévaloir en même temps de ses services techniques. Il s'agirait alors d'une sorte d'offre liée (un « bouquet » ou un « bundle » en anglais)

La FCCQ désire prévenir l'apparition de telles offres plus ou moins liées. Si une entreprise désire se prévaloir des services techniques offerts, lesquels seront vraisemblablement tarifés, tant mieux, mais si elle n'en veut pas, l'admissibilité aux formes d'assistance financière ne devrait pas lui être bloquée.

L'entreprise cliente pourra toujours recourir à des services techniques offerts par le secteur privé. Si le montage ou le dossier est déficient, sa demande sera refusée et elle en assumera les conséquences.

7 La régionalisation

7.1 Établissement et intervention dans chaque région

En ses article 8 et 32, le PL36 énonce que la BDEQ s'assure d'avoir un établissement et de pouvoir intervenir dans toutes les régions administratives du Québec. La FCCQ appuie ce principe. L'établissement dans chaque région sera vraisemblablement doté de ressources humaines de première ligne et de deuxième ligne dans certains cas.

7.1.1 Disponibilité de l'expertise en région

L'analyse de la qualité ou de la viabilité d'un projet d'affaires ou d'investissement exige une expertise particulière, qui est souvent spécifiques au secteur industriel. Un manque d'expertise spécifique au secteur peut conduire à une mauvaise décision : dire non à un bon projet ou dire oui à un projet insuffisamment viable. Voilà donc un défi qui se pose à la BDEQ, lequel devra être relevé en s'inspirant des meilleures pratiques du secteur privé.

L'expertise sectorielle est souvent rare sur le marché. C'est pourquoi les banques à charte, de même que Desjardins, regroupent l'expertise pointue dans des lieux centraux qui supportent l'ensemble de leurs succursales.

La FCCQ souhaite que la BDEQ dispose, dans chaque région, de l'expertise pointue qui la rendra apte à prendre de bonnes décisions. Mais la disponibilité de cette expertise ne signifie pas qu'il faille doter chaque établissement régional de la BDEQ d'un analyste spécialisée dans chaque secteur industriel présent dans cette région. D'abord cela coûterait trop cher. Mais surtout, même si elle essayait, la BDEQ ne parviendrait pas à trouver assez de ressources spécialisées, tellement que l'expertise pointue est rare. Plutôt, nous souhaitons que les établissements régionaux de la BDEQ puissent faire appel à des spécialistes sectoriels travaillant depuis des lieux centraux et offrant leurs services d'analyse de deuxième et troisième ligne aux établissements régionaux.

Ces lieux centraux ne sont pas nécessairement situés dans les grandes villes. Par exemple, les analystes experts en analyse de projets miniers peuvent être regroupés à Val d'Or ou à Sept Îles, ceux en projets reliés à la forêt à Trois Rivières, et ainsi de suite. La baisse du coût des technologies de collaboration à distance et de vidéoconférence rend ce mode de fonctionnement de plus en plus répandu.

7.1.2 Prise de décision en région

Tout en préconisant la centralisation, quelque part au Québec, de l'expertise sectorielle pointue, la FCCQ souhaite que chaque établissement régional de la BDEQ soit habilité à décider d'accorder une aide financière, sans être obligé à obtenir l'assentiment de son siège social. Ce pouvoir de décision régional pourrait être balisé par un paramètre portant sur la hauteur du financement, soit en termes absolus soit en termes de pourcentage de l'enveloppe régionale.

Nous distinguons donc entre les capacités d'analyse sectorielle, que nous voyons centralisées, et le pouvoir décisionnel, que nous souhaitons décentralisé. Dans ce modèle, le bureau régional de la BDEQ prendra des décisions sur les projets en s'appuyant notamment sur son analyse interne et sur l'analyse produite par un spécialiste sectoriel. Nous nous attendons à ce que cette décentralisation du pouvoir décisionnel permette une prise de décision plus rapide que dans un modèle centralisé.

Il arrivera sans doute des cas où les autorités centrales de la BDEQ seront en désaccord avec une décision, positive ou négative, prise en région. Il arrivera sans doute que les établissements régionaux prennent de bonnes et de mauvaises décisions. Néanmoins, pour responsabiliser les responsables régionaux, à l'intérieur des paramètres de leur mandat, nous recommandons à la BDEQ de leur accorder

un pouvoir décisionnel assez important. La responsabilisation des ressources comprend inévitablement le droit de faire des erreurs. Le contrepoint à cette responsabilisation régionale se trouve dans les indicateurs de performance, que nous avons traité à la section 5 de ce mémoire.

7.2 Prospection et attraction des investissements étrangers

La prospection et l'attraction des investissements étrangers est une fonction spécialisée qui requiert une expertise assez rare. Pour cette raison, nous appréhendons une perte d'efficacité si chaque région devait être dotée d'une ou de quelques ressources chargées de cette fonction. Dans le cas de cette fonction, nous suggérons plutôt que l'expertise soit rassemblée au siège social de la BDEQ, et que les régions y fassent appel au besoin. Par son leadership d'expertise, la BDEQ pourra mieux servir les régions qu'en décentralisant cette fonction.

Par ailleurs, plusieurs villes emploient un commissaire industriel dont le travail, en pratique sinon en mandat, s'approche de la prospection d'investissements étrangers. Il y aurait sans doute une réflexion à mener sur le meilleur arrimage entre les commissaires industriels et les ressources de la BDEQ chargées de la prospection et l'attraction des investissements étrangers.

7.3 Élaboration de la stratégie de développement économique pour chaque région

Dans son article 8 (§2), le PL36 énonce que la BDEQ doit élaborer une « stratégie de développement économique » pour chacune de ces régions. L'élaboration de cette stratégie doit se faire en collaboration avec les municipalités régionales de comté qui confient l'exercice de leur compétence en cette matière à un Centre local de développement (CLD).

À l'égard de cette « stratégie de développement économique », nous sommes perplexes. Annonce-t-on une stratégie de développement économique dans son sens plein? Dans ce premier cas, rappelons que le développement économique résulte d'une série de déterminants, lesquels sont influencés par une gamme de politiques : fiscalité, formation professionnelle, infrastructures de transport, aménagement du territoire, réglementation du travail, réglementation de l'environnement, réglementation des ressources naturelles. Ces politiques relèvent à leur tour d'une bonne dizaine de ministères. Ou alors, dans un second cas, la stratégie annoncée porte-t-elle uniquement sur les mesures d'assistance financière dont la BDEQ sera l'administrateur?

Dans le premier cas, le législateur est-il en train de mandater la future BDEQ pour élaborer une stratégie qui exigera le concours et la participation active d'une bonne dizaine de ministères? Nous comprenons qu'il s'agit d'un mandat pour les successeurs des actuelles directions régionales du MDEIE. Mais dans ce cas, qui assurerait la coordination de l'action des autres ministères? Quel serait le rôle des Conférences régionales des élus (CRE), qui ont toujours pour mandat, entre autres: « d'établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région ». Quelle serait le rôle du ministre responsable des Régions? Qui sera chargé d'arbitrer les inévitables divergences de vues à l'échelle de la région? Les

mêmes questions se posent avec encore plus d'acuité à l'égard des régions d'exception mentionnées dans le PL36; régions dans lesquelles des mandats similaires sont déjà accordés à des organismes reconnus.

Nous comprenons bien que le développement tout court est une notion plus large que le développement économique. Néanmoins, il y a suffisamment de chevauchement entre les notions de « stratégie de développement économique » et de « plan quinquennal de développement » pour alimenter la rivalité des structures politiques et bureaucratiques. Le législateur devrait chercher éviter cette rivalité.

Dans le second cas, celui où la stratégie de développement économique ne portera en réalité que sur les programmes et mesures administrés par la BDEQ, nous suggérons alors de choisir un autre terme pour désigner cette stratégie. Ce terme alternatif serait moins englobant, moins prétentieux et plus proche de la réalité. Par exemple : une « stratégie d'aide financière aux entreprises ». Dans ce cas, cette stratégie pourrait identifier les secteurs industriels phares de la région.

Nous comprenons que cet article reflète la coexistence, au sein de l'appareil d'état, de deux visions quant à la meilleure manière d'organiser la concertation et la planification à l'échelle régionale. L'une de ces visions s'appuie sur les MRC, l'autre sur les CRE. Les gens d'affaires peuvent vivre avec l'une ou l'autre, mais préférablement pas les deux à la fois ! En effet, plus il y a de structures et de plans, plus les choix sont longs à faire, moins une région peut saisir les occasions qui se présentent.

La FCCQ souhaite donc que le gouvernement clarifie sa vision et ses intentions au sujet de cette stratégie de développement économique. Nous souhaitons aussi que le gouvernement conserve au niveau centralisé un sain pouvoir d'arbitrage entre les stratégies régionales.

8 Le rôle des Centres locaux de développement

Le P36 annonce un rapprochement opérationnel entre les établissements régionaux de la BDEQ et les Centres locaux de développement (CLD). La FCCQ appuie cette orientation.

Dans son article 9, le PL36 énonce que la BDEQ et les centres locaux de développement harmonisent leurs interventions. Or, ce libellé est vague à souhait. Cet appel à l'harmonisation peut signifier n'importe quoi, ce qui nous paraît contrevenir au principe que le législateur ne parle pas pour rien dire.

Outre le projet de loi, d'autres textes sont ambigus quant à la future organisation de la « première ligne » et des services conseils.

D'une part, le Ministère des Finances et de l'Économie (MFE) précise sur son site web que « Développement économique Québec aura pour mandat d'offrir les services de première ligne de la BDEQ sur une base régionale, dont l'accompagnement-conseil ».⁶

D'autre part, le MFE précise que « les interventions de la BDEQ s'effectueront en association avec les centres locaux de développement (CLD), qui seront la porte d'entrée privilégiée pour accéder aux services et aux investissements de la BDEQ. Le personnel des CLD et les partenaires de la BDEQ devront travailler en étroite collaboration. En outre, en se présentant à leur CLD, les entrepreneurs du Québec seront accompagnés, au besoin, vers la filiale appropriée de la BDEQ, et les conseillers du CLD assureront le suivi, auprès de ces entrepreneurs, des dossiers traités conjointement.»⁷

Le rapprochement des deux énoncés précédents nous rend perplexes. Est-ce que ce sera le personnel d'un établissement régional de la BDEQ ou celui du CLD qui fournira le service de première ligne? Dans le second cas, la FCCQ exprime son inquiétude.

Les CLD s'adressent actuellement à une clientèle de petits entrepreneurs, de travailleurs autonomes, de jeunes promoteurs. Nous reconnaissons la pertinence de leur action à l'égard de ces clientèles. Par contre, Investissement Québec et l'ancienne SGF s'adressaient à une clientèle d'entreprises plus matures. Ces entreprises matures sont souvent dotées de ressources expertes en financement et en stratégie d'affaires, soit à l'interne ou en ayant recours à des consultants externes. Nous comprenons que les ressources dans les CLD ne possèdent souvent pas autant d'expertise en stratégie et en financement que les ressources dans les entreprises matures qu'elles sont censées aider.

Quand le MFE précise que les CLD deviendront « la porte d'entrée privilégiée pour accéder aux services et aux investissements de la BDEQ », nous anticipons, du point de vue des entreprises établies, non pas une amélioration du service mais plutôt une dégradation. En effet, les entreprises établies demanderesse d'aide financière à la BDEQ désirent surtout obtenir une décision en temps utile, qu'elle soit positive ou négative. En ajoutant une première ligne, les CLD, devant une seconde « première ligne » de fonctionnaires du BDEQ, chargés de « porter les dossiers », elle-même devant les spécialistes sectoriels chargés d'analyser la qualité du projet, cette organisation va selon nous alourdir et allonger le processus sans y ajouter de la valeur.

Si le gouvernement avait annoncé son intention de rationaliser sa première ligne au service des entreprises, en intégrant les CLD avec les établissements régionaux de la BDEQ, la FCCQ aurait été d'accord. Mais non, le PL36 et les documents afférents reconnaissent les CLD comme des joueurs autonomes...

Nous demandons au gouvernement de clarifier sa vision et ses intentions au sujet du rôle des CLD.

⁶ Site Web du MFE, consulté le 5 mai 2013.

⁷ Site Web du MFE, consulté le 5 mai 2013.

Pour l’instant, nous dirons seulement qu’il ne devrait pas y avoir d’obligation, explicite ou implicite, faite aux demandeurs de se prévaloir des services-conseils ou des services techniques offerts par les CLD. La BDEQ peut bien exiger des documents pertinents à l’appui d’une demande d’aide financière, tel un plan d’affaires, mais les demandeurs doivent conserver la liberté de produire ces documents sans le concours des CLD. « L’approche client » préconisé par la ministre suppose le droit du client de ne pas se prévaloir d’un service conseil.

Le prix d’un bien, de même que la demande associée à ce prix, révèle la valeur du bien aux yeux de sa clientèle. La BDEQ et les CLD qui offrent des services conseils et des services technique aux entreprises devraient établir un prix pour leurs services conseil et techniques. Rappelons que de tels services sont offerts couramment par des consultants sur le marché libre et qu’ils répondent à la demande. Ce prix pourrait être fixé à zéro pour certaines catégories d’entrepreneurs dans le cadre d’une politique de soutien à l’entrepreneuriat.

Dans un autre ordre d’idées, nous réitérons notre position à l’effet que les champs d’actions des CLD soient complémentaires avec celui des chambres de commerce. Conséquemment, les CLD devraient se retirer des courses au membership ou encore des concours d’entrepreneuriat. Nous voyons là de belles perspectives de collaboration avec les chambres de commerce.

9 Les rapports entre le gouvernement et son mandataire

Les articles 20 et 111 du PL36 balisent l’autonomie de la BDEQ par rapport au pouvoir exécutif.

En théorie, l’un des buts d’un gouvernement qui confie l’administration de programmes à des agences indépendantes ou à des sociétés d’État est d’éloigner cette administration des programmes du pouvoir exécutif. Les cadres et dirigeants des sociétés d’état sont redevables à un conseil d’administration, plutôt qu’à un sous-ministre. C’est une façon courante de procéder pour l’administration de programmes établis.

Or, deux éléments dissonants nous portent à relativiser le degré d’autonomie de la BDEQ par rapport à son ministre de tutelle.

Un premier élément dissonant est l’habitude d’Investissement Québec d’attribuer, dans ses communiqués annonçant ses interventions financières, le crédit à des ministres ou députés. Ainsi, dans sa communication, Investissement Québec ne cherche pas à se montrer autonome par rapport au gouvernement. Au contraire, les bonnes nouvelles sont attribuées à des élus. Or, si ce sont des élus qui annoncent les décisions favorables, doit-on comprendre qu’ils ont influencé la décision? Sinon, doit-on comprendre qu’ils ne sont que les porte-parole des fonctionnaires? Et quand des demandes sont rejetées, doit-on attribuer les décisions négatives à ces mêmes élus ou aux fonctionnaires? Bref, il y a un problème de cohérence quand on essaie de présenter une société d’état comme autonome par rapport à son ministre de tutelle, tout en associant les élus à des décisions prises, en principe, par des fonctionnaires.

L'autre élément qui relativise l'autonomie de la BDEQ se trouve dans l'article 20, le projet de loi prévoit qu'elle est tenue, « dans l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des autres mandats que lui confie le gouvernement, de se conformer aux directives que lui donne le ministre. »

Pour la FCCQ, il importe de préserver un équilibre de bon aloi entre, d'une part, le pouvoir exécutif et, d'autre part, les dirigeants d'une société d'état qui se voit confier des missions d'aide financière. La FCCQ ne croit pas qu'il est réellement possible de soustraire complètement une société d'État à l'influence des élus ou encore d'autres hauts fonctionnaires. Les élus ont le droit le plus strict de prendre des décisions, bonnes et mauvaises, car c'est eux que la population jugera au terme de leur mandat. Il faut toutefois qu'il y ait une transparence et une imputabilité à cet égard. Par exemple, on peut bien discuter de la pertinence pour la SGF d'avoir investi dans Papiers Gaspésia, au début de la décennie, mais il reste que c'est le droit le plus strict du pouvoir exécutif de l'avoir demandé de le faire.

Bref, il n'en demeure pas moins désirable que la BDEQ dispose d'un bon degré de liberté dans l'exécution de son mandat statutaire. Il s'agit dès lors d'ériger des garde-fous pour prévenir des interventions indues. Ces garde-fous tournent autour de la transparence.

Le « registre détaillé des directives », prévu aux articles 20 et 111 du PL36, représente un bon pas dans cette direction. La FCCQ avait d'ailleurs recommandé un tel registre en 2010. Toutefois, le décalage entre le moment de l'annonce et la publication du registre diminue beaucoup l'efficacité de ce garde-fou. Pour prendre un exemple cliché, durant la dernière année d'un mandat, un gouvernement pourrait mandater la BDEQ d'accorder des aides financières en dépit d'une analyse technique négative, tout en reportant après l'élection le moment auquel il doit rendre compte. Au moment de l'octroi d'une aide financière, il est très facile de publier des chiffres sur les retombées économiques attendues. Mais ce ne sont là que des intentions ou des espoirs; ça vaut ce que ça vaut. **Pour ces raisons, le registre devrait être rendu public sur le site de la BDEQ et mis à jour et en continu, et non pas seulement au moment du dépôt du rapport annuel de la BDEQ à l'Assemblée nationale.**

De plus, la FCCQ s'attend à ce que Conseil d'administration de la BFEQ joue son rôle en établissant des règles de gouvernance modernes ainsi que des objectifs institutionnels précis et mesurables pour lesquels il aura à répondre à ses commettants.

10 La prospection et l'attraction des investissements étrangers

Toutes les juridictions convoitent l'investissement étranger. L'attraction de ces investissements étrangers est l'un des quatre axes de la Vision économique de la FCCQ. L'article 2 du PL36 en fait l'une des missions de la future BDEQ.

La FCCQ préconise l'attraction d'investissements étrangers sur la base des attributs fondamentaux du Québec, comme son climat d'affaires, la qualité de sa main-d'œuvre et son environnement fiscal. Le Québec a beaucoup à offrir, notamment l'accès à l'énergie électrique à un coût compétitif. Nous

appuyons aussi le démarchage et les missions pour faire valoir les atouts du Québec aux investisseurs potentiels.

Toutefois, la surenchère de subsides plus ou moins déguisés (financement à rabais, crédits d'impôt, congés fiscaux) à laquelle se livrent la plupart des gouvernements (souverains et infranationaux) pour attirer un investissement étranger ou garder chez eux une usine constitue un jeu ruineux. Le Québec, comme bien d'autres états, a de moins en moins les moyens de jouer à ce jeu. C'est un « mal » dans le contexte des finances publiques, mais un « mal nécessaire » dans le contexte de concurrence internationale entre les états pour attirer des investissements.

Nous ne préconisons pas que le Québec fasse un « désarmement unilatéral ». Mais tout de même, pour faire un parallèle avec la course aux armements du 20e siècle, la première chose à faire, c'est de reconnaître que les subsides à l'investissement étranger sont un moyen auquel il faut essayer de recourir moins, pas plus.

Le contexte budgétaire difficile, un problème comme à la plupart des états en Occident, crée une occasion pour changer de cap. Tous les gouvernements cherchent des moyens d'économiser. Pourquoi le Québec ne proposerait-il pas à ses pairs, des états souverains ou infranationaux, d'entreprendre un exercice d'analyse et de négociation, bilatéral ou multilatéral, sectoriel ou multisectoriel, en vue de restreindre l'usage des subsides à l'investissement?

L'ancien gouvernement libéral s'est efforcé, dans le domaine du commerce extérieur, de promouvoir le libre-échange avec l'Europe, une initiative que la FCCQ avait appuyé. **Nous suggérons à l'actuel gouvernement du Parti québécois de prendre une initiative tout aussi porteuse dans le même domaine, celui des relations internationales de nature commerciale : tendre vers le désarmement au niveau des subsides à l'investissement étranger.**

11 L'appui à la coopération et à l'économie sociale

Dans son article 2, paragraphe 4, le PL36 élève le développement du secteur de la coopération et de l'économie sociale au rang des missions de la BDEQ. Il prévoit d'ailleurs une vice-présidence dédiée à ce secteur. Il existe depuis plusieurs années, au sein d'Investissement Québec et du MDEIE, des programmes et une structure d'accueil à l'intention du secteur de l'économie sociale. Selon notre compréhension, ce dispositif remplit adéquatement sa fonction. Nous n'avons pas connaissance de problèmes à ce niveau. Dès lors, pourquoi créer une vice-présidence dédiée à ce secteur de l'économie dans la structure de la BDEQ? Si le gouvernement entend détourner des ressources vers ce secteur, nous croyons que cela conduira au saupoudrage de ressources rares.

Par ailleurs, la FCCQ entend participer aux consultations portant sur le projet de loi 27, Loi sur l'économie sociale, pour lequel nous avons des réserves majeures.

12 La place de la BDEQ dans la stratégie de développement économique

Le PL36 identifie la BDEQ comme un instrument de développement économique. En guise de conclusion, nous désirons saisir l'occasion créée par cette première pièce législative significative du gouvernement du Parti québécois dans le domaine du développement économique pour exprimer notre vision en matière de développement économique. Nous nous adressons ici à l'équipe économique du gouvernement, laquelle comprend notamment le ministre des Finances et de l'Économie, la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, la ministre des Ressources naturelles, le ministre de l'Emploi, le ministre du Tourisme.

La Vision économique de la FCCQ, citée en introduction à ce mémoire, présente notre vision du développement. Sans entrer dans le détail, le rythme du développement économique résulte d'un ensemble série de déterminants, comme la disponibilité, la qualité et le coût de la main-d'œuvre, la disponibilité et le coût du capital, etc. Dans une stratégie de développement économique, on retrouve un ensemble d'ingrédients, qui sont autant de politiques publiques : la fiscalité (y compris les redevances), la réglementation du travail et de l'environnement, le système d'éducation (notamment la formation professionnelle et l'enseignement supérieur), la politique de main-d'œuvre, les infrastructures de transport, la protection de la propriété intellectuelle, et les aides financières aux entreprises, entre autres.

Si nous rappelons l'ensemble de ces déterminants et des politiques qui les influencent c'est pour situer le rôle modeste d'une banque de développement dans l'ensemble de l'œuvre. Les autres ingrédients d'une stratégie de développement économique ont plus de poids que l'aide financière aux entreprises et les structures qui les dispensent. Bien qu'elle soit utile, une banque de développement ou les mesures d'aide financière qu'elle administre, n'ont pas la capacité de rattraper d'autres politiques préjudiciables à l'investissement. Et quand cela est possible, c'est bien sûr une manière coûteuse de rattraper des faiblesses.

Depuis son arrivée aux affaires, le nouveau gouvernement a tenu un discours favorable à l'investissement et au développement. **Tout en appuyant en principe la création de la BDEQ, avec les réserves et suggestions mentionnées dans ce mémoire, la FCCQ restera vigilante quant aux choix qui seront faits portant sur les autres politiques qui doivent concourir d'une manière convergente au développement économique.**

13 L'effort du secteur de l'aide aux entreprises dans la résorption du déficit

Au cours des dernières semaines, le gouvernement, par la voix de la Première ministre, a soufflé le chaud et le froid au sujet de sa volonté d'éliminer le déficit en 2013-2014. Pour sa part, la FCCQ a réitéré son souhait que le gouvernement du Québec maintienne cet objectif et prenne les décisions difficiles en conséquence.

En 2010, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques avait identifié les domaines d'intervention dans lesquels le gouvernement du Québec dépensait plus que celui de l'Ontario : « Le troisième écart en importance est imputable aux dépenses effectuées sous l'intitulé du « développement de l'industrie et des ressources ». Ici, la majeure partie de l'écart entre le Québec et l'Ontario provient des crédits d'impôts, et des mesures spécifiques définis afin de soutenir la recherche scientifique et le développement expérimental, l'investissement, la nouvelle économie et les régions. L'écart entre le Québec et l'Ontario s'explique également par des subventions plus importantes au Québec. Ces subventions profitent notamment au secteur de l'agriculture. »⁸ En 2013, cette analyse nous paraît toujours pertinente et juste dans ses grandes lignes.

Le tableau suivant schématise l'impact budgétaire notionnel des différentes mesures d'aide financière aux entreprises. Il montre que tous les types d'aide ont un impact budgétaire : aucune aide n'a pas de coût, sinon elle n'aurait pas de valeur.

Type d'aide financière	Impact budgétaire notionnel
Crédits d'impôt de portée universelle (ex : RSDE), régionale ou sectorielle (ex : multimédia, pharma)	Dépense fiscale réduisant les revenus.
Politiques d'achat local (ex : Hydro-Québec)	Hausse du coût des achats des biens faisant l'objet de la politique d'achat local par rapport à une absence de la politique.
Politique industrielles sectorielles (ex : ancienne règle des 15 ans)	Hausse du coût d'achat des biens faisant l'objet de la politique par rapport à une absence de la politique.
Prêts aux entreprises	Service de la dette directe du gouvernement qui emprunte pour souscrire des parts à la BDEQ. Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (PPIFG)
Garanties de prêts	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (PPIFG)
Participation au capital	Service de la dette directe du gouvernement qui emprunte pour souscrire des parts à la BDEQ
Subventions	Dépense budgétaire

Les groupes de pression sont habituellement d'accord en principe avec la responsabilité fiscale et l'élimination du déficit en autant que l'effort soit portée par d'autres. C'est le syndrome « pas dans ma cour ». Dans le cas présent, la FCCQ va déroger à cette mauvaise habitude. **Nous disons au ministre des Finances et de l'Économie de ne pas se gêner pour couper dans le domaine de l'aide aux entreprises, dans le cadre de son effort de réduction des dépenses budgétaires et fiscales. Nos membres, ainsi que les gens d'affaires en général, prônent une rationalisation des programmes d'aide et préfèrent de loin une réduction des dépenses reliées à l'aide financière aux entreprises à une hausse du fardeau fiscal**

⁸ Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, Fascicule 1, 2010, page 26.

des sociétés (y compris par le truchement des redevances). Ils préfèrent aussi une réduction de l'aide financière aux entreprises à une réduction des dépenses dans certains autres postes budgétaires, comme la formation professionnelle par exemple. Par ailleurs, tout en invitant le gouvernement à faire contribuer le secteur de l'aide aux entreprises, la FCCQ ne se gênera pas pour suggérer au gouvernement de couper aussi dans d'autres secteurs où les dépenses ne sont pas essentielles.

La réunion des programmes d'aide financière d'IQ et du MDEIE dans le cadre de la création du BDEQ représente une occasion de revoir les quatre dernières lignes du tableau, non seulement pour les programmes livrés par la BDEQ mais aussi ceux livrés par le MAMROT. De plus, le ministre des Finances et de l'Économie, sera en mesure de comparer l'efficacité des programmes gérés par la BDEQ avec celle des mesures fiscales dont il est responsable.

- Fin -

CET – 011MA
C.P. – P.L. 36
Banque de
développement
économique

ENTREPRENDRE ET INNOVER

VISION
ÉCONOMIQUE
2012-2020



fcca | Fédération des chambres
de commerce du Québec

TABLE DES MATIÈRES

02

MOT DU BUREAU DE DIRECTION

04

MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

06

UN MONDE ÉCONOMIQUE
EN PROFONDE MUTATION

12

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU QUÉBEC DANS
CE MONDE EN MUTATION

20

LES PRINCIPAUX DÉFIS À
SURMONTER

26

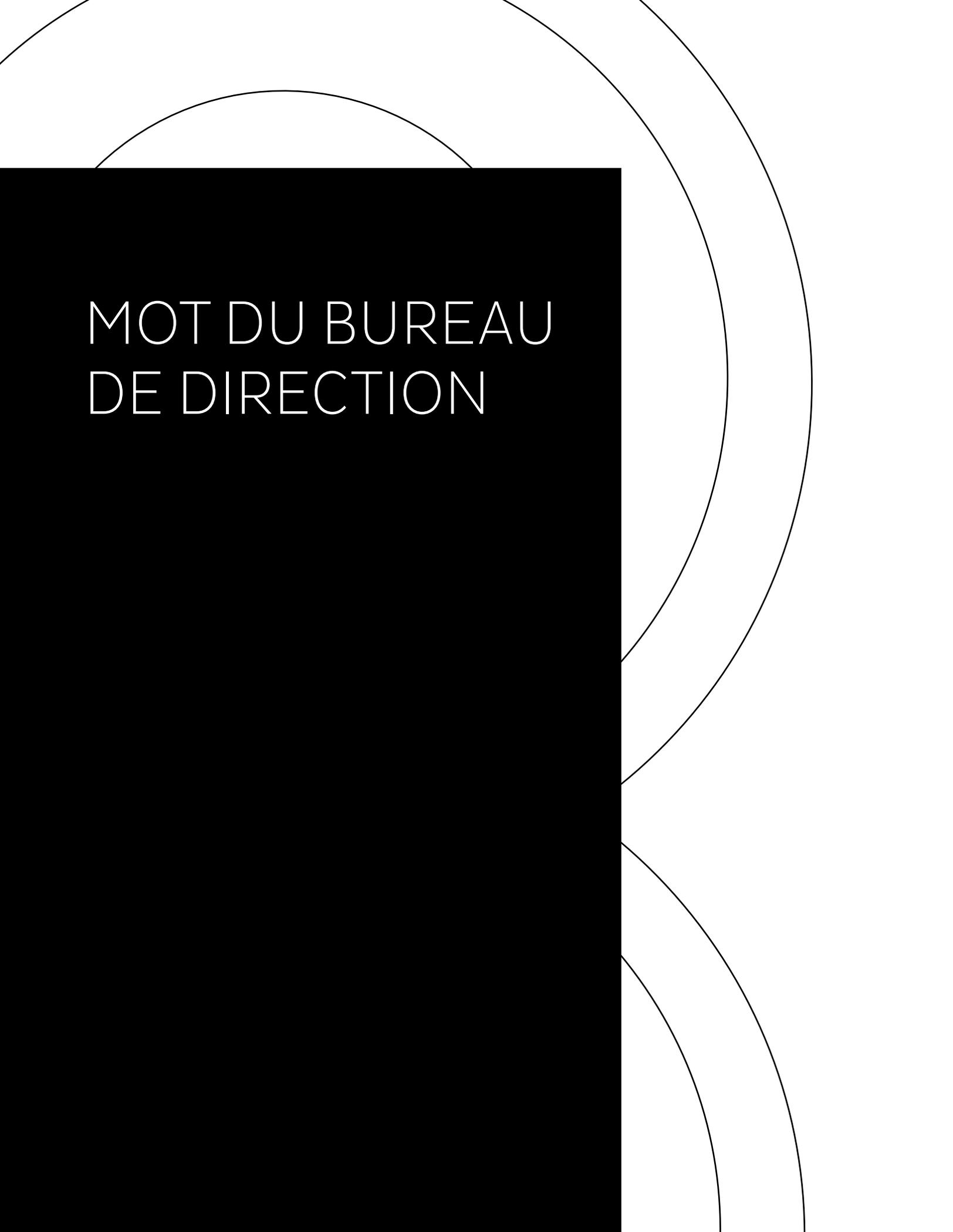
LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DE LA
FCCQ ET DE SON RÉSEAU

32

CONCLUSION

The image features a white background with several thin, black, overlapping circular lines. A large, solid light blue rectangle is positioned on the left side, extending towards the center. The text "ENTREPRENDRE ET INNOVER" is centered within this blue area.

ENTREPRENDRE
ET INNOVER

The image features a minimalist design with a large black rectangle on the left side. To the right of this rectangle, several thin, overlapping white circles are arranged in a vertical line, creating a sense of depth and movement. The text is centered within the black rectangle.

MOT DU BUREAU
DE DIRECTION

En tant qu'entrepreneurs et gestionnaires d'entreprises, nous sommes engagés dans la Fédération des chambres de commerce du Québec parce que nous jugeons essentielle la contribution d'une association patronale représentant l'ensemble des secteurs d'activités et des régions.

La Fédération est la voix prépondérante des entreprises et des entrepreneurs dans le débat public sur le développement économique. Cette voix n'exprime pas seulement les intérêts spécifiques des entreprises; elle témoigne d'une conception du développement économique qui repose sur les initiatives et les investissements d'entrepreneurs responsables. La Fédération prône un développement économique qui crée de la richesse, une richesse qui permet de relever le niveau de vie des citoyens et d'accroître la prospérité des communautés. La Fédération cherche à influencer positivement l'action des agents économiques, tels que

entreprises, gouvernements, institutions, syndicats et citoyens.

Nous avons tenu à mettre à jour notre vision économique afin de situer de manière encore plus stratégique l'action de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Il est important de bien comprendre l'environnement avec lequel les entreprises du Québec devront composer dans l'avenir prévisible, compte tenu des changements qui s'opèrent sur les scènes québécoise, canadienne et internationale sur les plans économique, social et politique. Et il est essentiel de circonscrire les principaux champs d'intervention de la Fédération afin qu'elle exerce la plus grande influence sur le développement économique du Québec et de ses régions.

Nous croyons que cette vision économique est inspirante et qu'elle se situe à la hauteur de notre potentiel de développement et de nos ambitions de réussite dans un univers de concurrence.

Présidente du conseil

Mme Marie-Huguette Cormier

Vice-présidente exécutive,
Communications
Mouvement des caisses Desjardins

Président sortant

Président du comité de pilotage
de la planification stratégique
2012-2016

M. Louis Bernier

Avocat
Fasken Martineau DuMoulin

Présidente de la Chambre

Mme Françoise Bertrand

Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de
commerce du Québec

Premier vice-président

M. Luc Villeneuve

Président
Samson Bélair/ Deloitte et Touche

Vice-présidents

M. Pierre-Luc Desgagné

Directeur principal, Planification
stratégique et relations
gouvernementales
Hydro-Québec

M. Renaud Caron

Vice-président principal,
Développement de l'entreprise
Groupe CGI Inc.

M. Serge Riendeau

Président
Agropur Coopérative
Longueuil

M. Érik Ryan

Vice-président, Communications
et Relations externes
Rio Tinto Alcan

Secrétaire- trésorière

Mme Anne-Marie Hubert

Associée directrice, Services
consultatifs
Ernst & Young

Membre entrepreneur

M. Pierre-Marc Tremblay

Président
Restaurant Pacini Inc.
Commensal S.E.C

Membre réseau

M. Denis Grenon

Conseiller en placement
Financière Banque Nationale /
Trois-Rivières

Membres

M. François Camirand

Vice-président, Services aux
entreprises, Direction du Québec
Banque Scotia

M. Michael Novak

Vice-président directeur, bureau
du président
Groupe SNC-Lavalin inc.

M. François Morin

Président
Congrès mondial sur les
technologies de l'information
(WCIT) 2012



MOT DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

*« LE QUÉBEC DISPOSE
D'INDÉNIABLES ATOUTS
QUI DEVRAIENT LUI
PERMETTRE D'ATTEINDRE
UN NIVEAU ENVIABLE DE
PROSPÉRITÉ »*

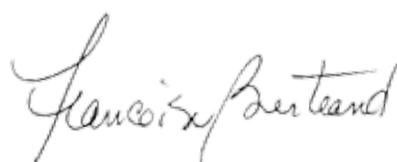
La vision économique que nous présentons ici est profondément ancrée dans la réalité des entreprises de toutes les régions du Québec. Elle a bénéficié de l'engagement et de l'éclairage de plus de 1200 membres corporatifs et 155 chambres de commerce qui rejoignent quelque 60 000 entreprises. Je les remercie d'avoir contribué généreusement à la réflexion que nous avons menée sur notre vision.

Cette vision économique exprime notre compréhension des grands facteurs qui devraient influencer notre développement dans l'avenir prévisible et des principaux défis qui se posent aux entreprises et aux entrepreneurs. Compte tenu du degré élevé d'ouverture de notre économie, nous sommes forcément influencés par la conjoncture internationale, par le bouleversement des marchés et par les politiques publiques de nos gouvernements et de ceux de l'étranger.

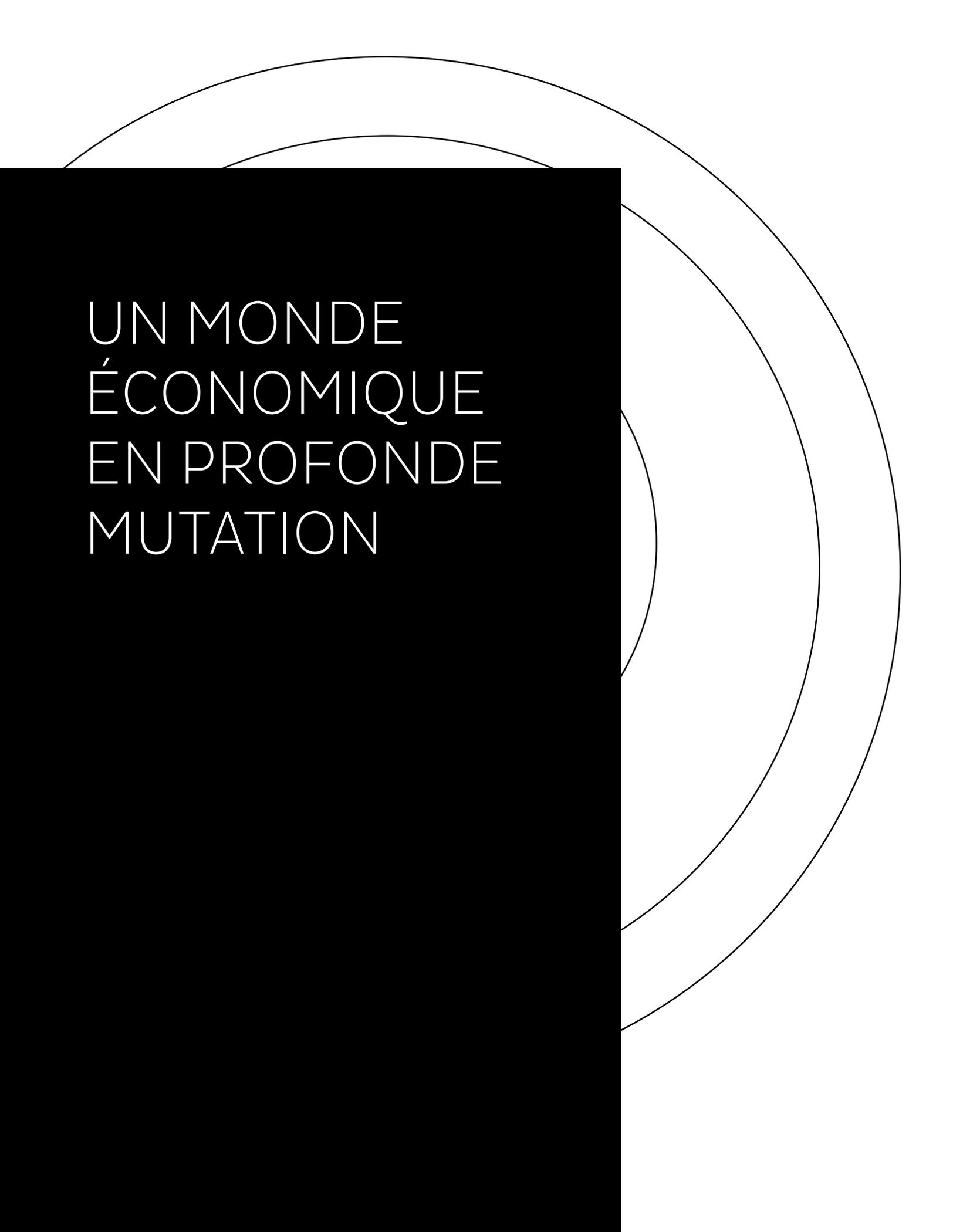
Le Québec dispose d'indéniables atouts qui devraient lui permettre d'atteindre un niveau enviable de prospérité. Il y a aussi d'importants obstacles au développement économique qu'il faut jauger en toute objectivité. Pour effectuer efficacement son travail, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'impose cette lecture objective, sans complaisance, des facteurs qui favorisent ou qui freinent notre développement économique et notre capacité de créer de la richesse. C'est par cette rigueur et discipline que la Fédération pourra le mieux aider les entreprises, au bénéfice de l'ensemble du Québec.

À partir de cette vision économique, la Fédération des chambres de commerce du Québec a défini, dans son plan stratégique 2012-2016, ses axes prioritaires d'intervention. Puis, à chaque année, elle élaborera un plan d'action reposant sur cette vision économique et sur les besoins des entreprises.

La vision économique est en quelque sorte la prémisse de notre action. Elle revêt donc une importance stratégique majeure.



Françoise Bertrand
Présidente-directrice générale



UN MONDE
ÉCONOMIQUE
EN PROFONDE
MUTATION

1. UNE ÉCONOMIE EXPOSÉE À LA CONCURRENCE INTERNATIONALE

L'économie mondiale connaît des mutations de plus en plus profondes qui ont des répercussions significatives sur l'économie du Québec.

Les secousses économiques sont plus imprévisibles que par le passé, elles touchent rapidement un grand nombre de pays et elles produisent des effets majeurs sur l'emploi, sur la croissance économique et même sur la paix sociale.

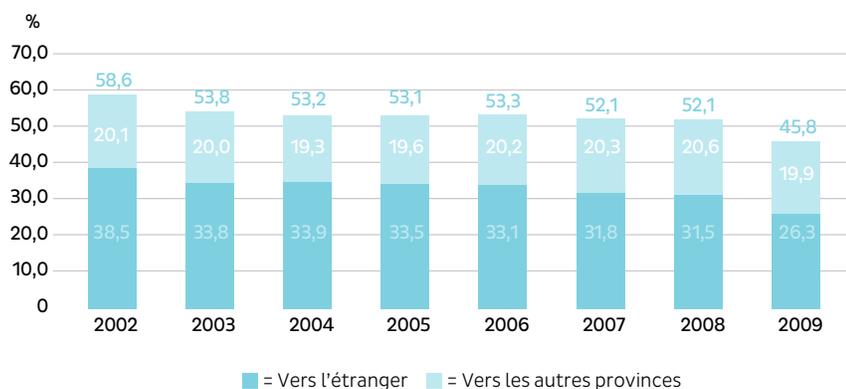
Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les exportations interprovinciales et internationales de biens et de services sont responsables de 1,1 million d'emplois directs et indirects. Cela représente près de 30 % de l'ensemble des emplois au Québec.

La part des exportations dans le PIB diminue en 2009

Même si elles ont tendance à diminuer depuis la crise financière de 2009, les ventes de produits et services québécois à l'extérieur de nos frontières représentent encore une proportion significative de notre produit intérieur brut (PIB).

En tenant compte de l'importance relative des exportations, l'économie québécoise est considérée plus ouverte que celle de plusieurs pays développés, même si d'autres pays la dépassent à ce chapitre, comme on le voit au tableau ci-dessous.

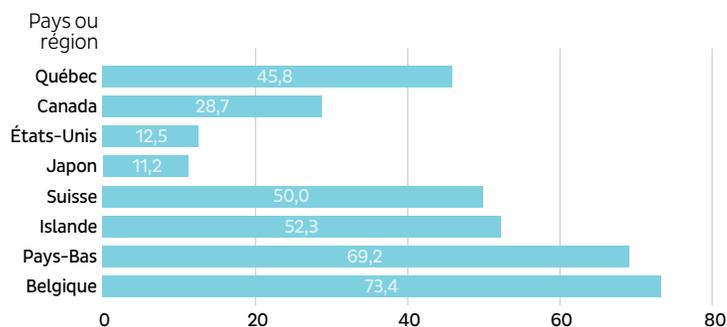
PART DES EXPORTATIONS DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)*



Depuis l'abolition de la presque totalité des tarifs douaniers et l'explosion des moyens de communication, le Québec subit la concurrence dans presque tous ses secteurs d'activités. Il est donc particulièrement sensible à la conjoncture économique internationale et aux changements qui affectent les courants économiques mondiaux.

Pour mieux cerner les défis que le Québec devra relever au cours de la prochaine décennie afin d'assurer sa prospérité économique, il est essentiel de suivre de près les grandes tendances de l'économie mondiale. Or, des changements de fond sont en cours, tant dans les pays industrialisés, qui furent nos partenaires commerciaux traditionnels, que dans les économies émergentes.

PART DES EXPORTATIONS DANS LE PIB (%), EN 2009¹



* Les exportations exprimées en pourcentage du PIB constituent un des indicateurs du degré d'ouverture de l'économie et non de leur valeur ajoutée dans l'économie (voir à ce sujet à la page 14).

¹Source : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le calepin du commerce extérieur, édition 2011. Comprend les ventes réalisées dans les autres provinces et les autres pays.

2. RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE ET ENDETTEMENT CHRONIQUE AUX ÉTATS UNIS ET EN EUROPE

Les États-Unis et l'Europe de l'Ouest ont été les locomotives de l'économie mondiale depuis l'après-guerre.

Le Québec a grandement bénéficié de cette situation en raison de sa proximité avec le vaste marché américain et, dans une moindre mesure, en raison de ses liens historiques avec le vieux continent.

Cela se reflète dans la destination de nos exportations. En 2010, 69,5 % des exportations internationales de biens du Québec ont été effectués vers les États-Unis et 14,3 % vers les pays d'Europe occidentale.

Or, les États-Unis et la presque totalité des pays d'Europe enregistrent un rythme de croissance ralenti au cours des prochaines années.

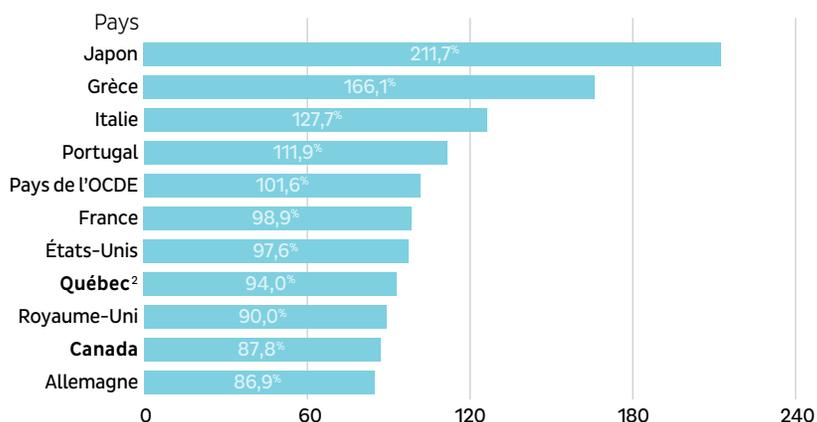
Ce ralentissement économique est aggravé par une véritable crise de l'endettement de ces pays, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Le Fonds monétaire international craint que la dette publique représente 120 % du PIB de plusieurs pays d'Europe en 2014 en raison du ralentissement économique persistant.

Au cours des prochaines années, les gouvernements européens et américains devront nécessairement s'attaquer aux importants déséquilibres des finances publiques. Peu importe les moyens qu'ils choisiront, (hausse d'impôt et de taxes ou réductions de dépenses publiques), la croissance économique de ces pays en sera freinée.

Les États-Unis (21%) et l'Union européenne (26%) représentent ensemble 47 % du PIB mondial et demeurent les principaux marchés de consommation du monde. Bien qu'ils vont demeurer des destinations importantes pour les exportations du Québec, il sera de plus en plus difficile d'y vendre nos produits et services. Il s'agit d'un changement majeur de conjoncture par rapport à ce que nous avons connu au cours des dernières décennies.

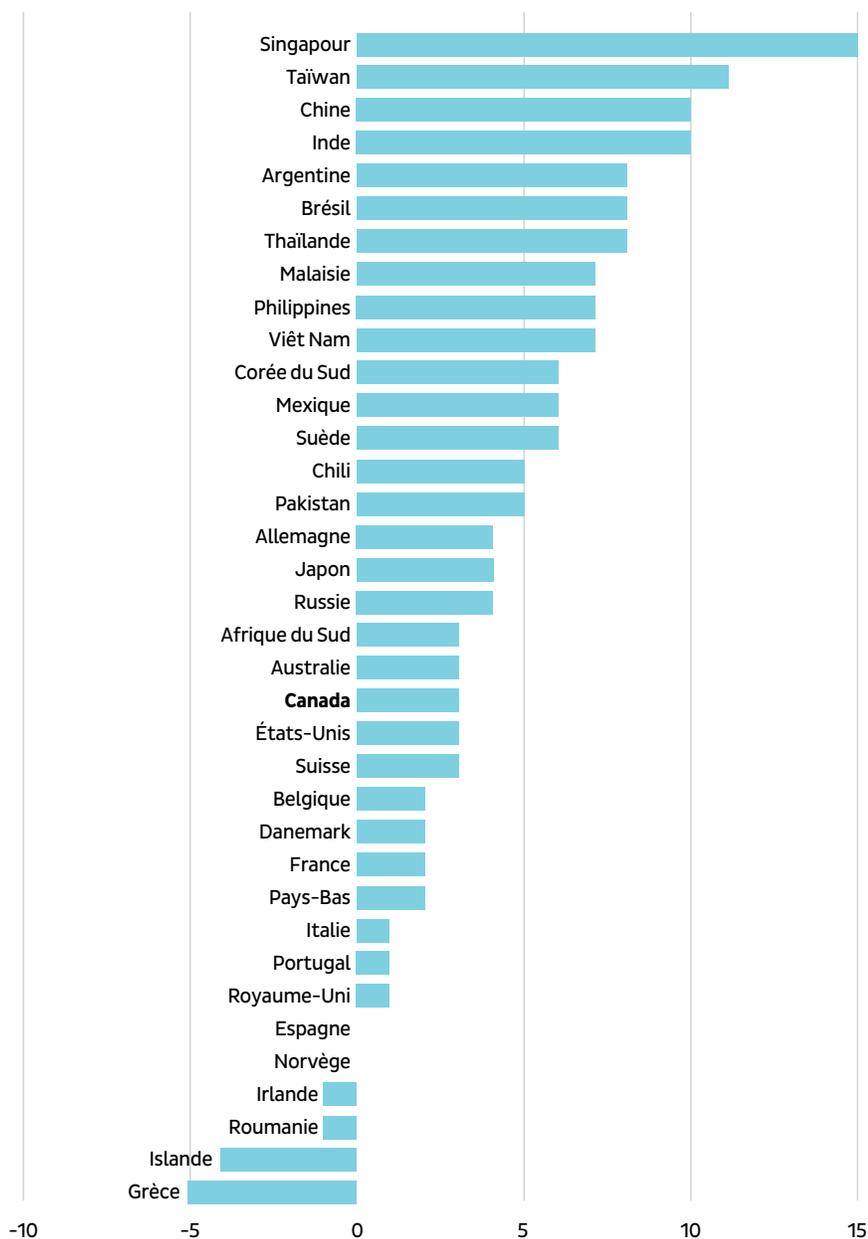
DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (EN % DU PIB), EN 2011¹



¹ Source : OCDE. Perspective économique de l'OCDE, no. 90. Mise à jour le 5 décembre 2011 (sauf la donnée pour le Québec).

² Selon une étude réalisée par le ministère des Finances, en 2010.

TAUX DE CROISSANCE RÉEL DU PIB DE CERTAINS PAYS EN 2010



3. LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Les économies émergentes, au contraire, connaissent pour la plupart un développement économique accéléré.

Au cours des cinq dernières années, 72 % de la croissance économique mondiale a émané des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et de certaines autres économies émergentes situées principalement en Asie.

La Banque mondiale prévoit que les pays du BRIC enregistreront une croissance annuelle moyenne de 4,7 % entre 2011 et 2025, ce qui représente un taux plus de deux fois supérieur à celui prévu dans les pays les plus développés.

Selon l'OCDE, les pays du BRIC ajouteront un milliard de nouveaux consommateurs à la classe moyenne au cours des dix prochaines années. C'est à peu près l'équivalent de la population des États-Unis et de l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La Chine est déjà le plus grand importateur au monde. D'ici 2020, elle sera devenue la première économie mondiale selon la taille de son PIB, détrônant ainsi les États-Unis.

Le développement économique accéléré des économies émergentes aura plusieurs répercussions sur l'économie mondiale :

- leur grand appétit pour les ressources naturelles, nécessaires pour alimenter leur croissance économique, maintiendra élevé à moyen et long terme le prix des métaux industriels et de l'énergie;
- ces pays draineront l'essentiel des investissements directs étrangers en raison des perspectives d'un rendement supérieur pour les investisseurs et les manufacturiers;
- l'activité manufacturière continuera de se déplacer vers les économies émergentes en raison des faibles coûts de main-d'œuvre et de production;
- les entreprises des pays dits émergents deviendront des concurrents féroces sur les marchés américain et européen;
- ces pays auront de plus en plus de capacité de retenir chez eux les travailleurs hautement qualifiés et même d'en attirer en provenance des pays industrialisés, ce qui constitue un renversement complet de tendance par rapport à la situation qui a prévalu jusqu'ici.

DESTINATION DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC - 2010

% valeur des exportations du Québec - 2010	Pays dominants du marché et part
Amérique du Nord	70,7 % États-Unis : 98,2 %
Amérique Centrale	1,1 % Bahamas : 21,3% Trinidad et Tobago : 17,7%
Europe Occidentale	13,1 % Royaume-Uni : 24,8% Allemagne : 15,3% Pays-Bas : 12,9% France : 12,9%
Asie sauf Moyen-Orient	7,2 % Chine : 45,8% Japon : 18,7% Inde : 10,1%
Amérique du Sud	2,6 % Brésil : 54,5% Chili : 10,2%
Moyen-Orient	2,6 % Égypte : 19,5% Turquie : 17,0% Arabie Saoudite : 15,9% Émirats Arabes Unis : 12,6%
Europe de l'Est	1,2 % Russie : 54,9% Pologne : 9,4%
Océanie	0,8 % Australie : 83,3%
Afrique sauf Moyen-Orient	0,7 % Afrique du Sud : 21,0% Nigéria : 18,5% Algérie : 13,2%

Source : Industrie Canada, Commerce en direct, basé sur les données de Statistique Canada – sept. 2011

« LA CHINE, D'ICI 2020, SERA DEVENUE LA PREMIÈRE ÉCONOMIE MONDIALE SELON LA TAILLE DE SON PIB, DÉTRÔNANT AINSI LES ÉTATS-UNIS »

4. CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES POUR LE QUÉBEC

Le Québec doit absolument tenir compte de ces nouveaux courants économiques mondiaux et s'adapter en conséquence.

Il est notamment impératif de diversifier davantage nos marchés d'exportation afin de bénéficier de la croissance des pays émergents. Malgré l'importance que représente encore les marchés américain et européen, il n'apparaît pas stratégique de maintenir un haut niveau de dépendance à l'égard de ces économies qui sont confrontées à d'importants problèmes structurels.

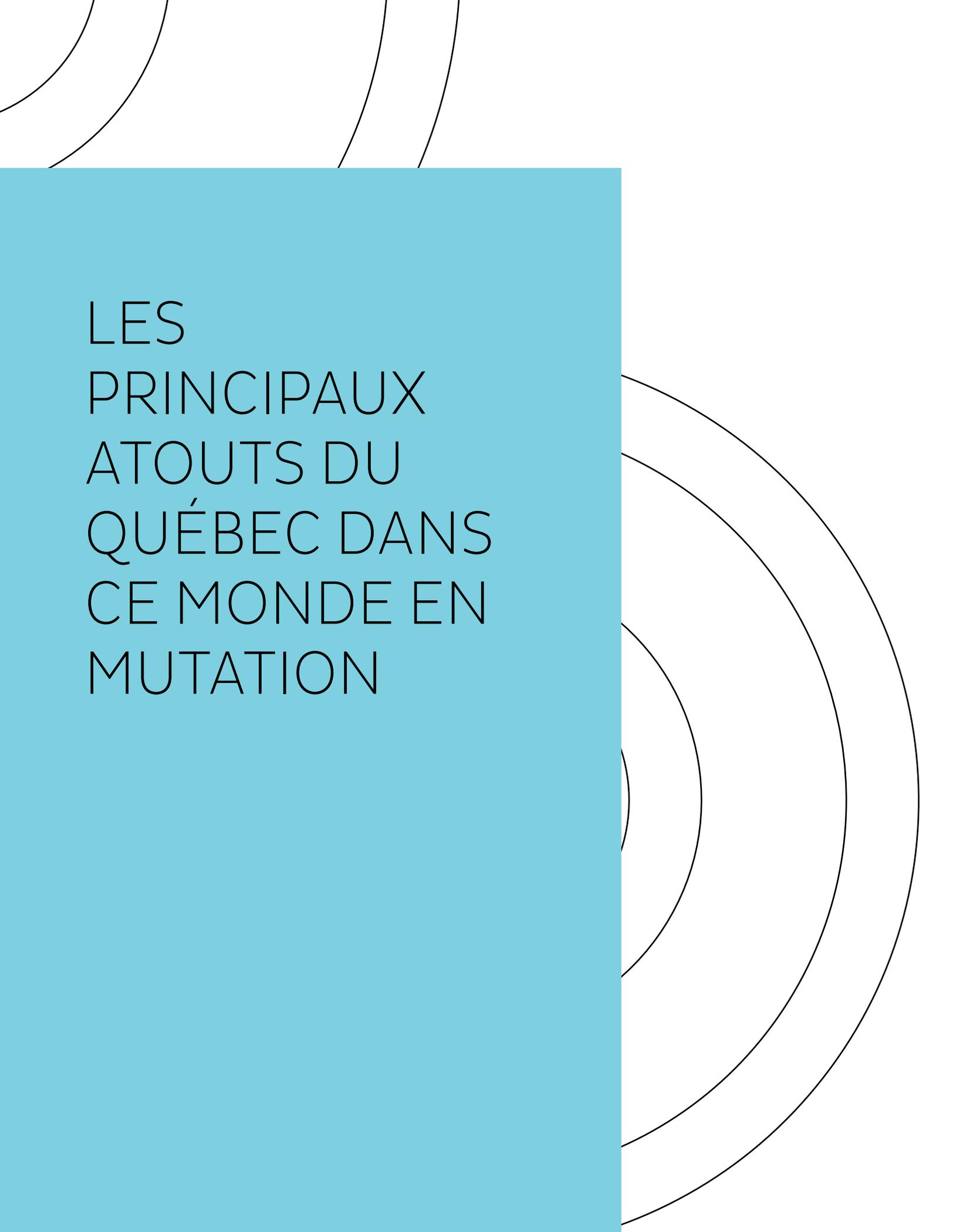
Au cours des dernières années, le Québec a commencé à diversifier ses marchés d'exportation. Ainsi, la part des exportations internationales de biens du Québec destinée au marché américain est passée de 83,8 % en 2002 à 69,5 % en 2010. Pendant la même période, la part de nos biens vendus en Europe est passée de 9,2 % à 14,3 %.

Malgré des efforts importants pour développer ses liens économiques avec les économies émergentes au cours des dernières années, notamment avec l'Inde et la Chine, le commerce entre le Québec et les pays du BRIC demeure faible. En 2010, seulement 5,8 % de nos exportations internationales étaient destinées à ces pays. Le secteur manufacturier du Québec demeurera sous pression, principalement en raison de la concurrence grandissante exercée par les économies émergentes et de la force du dollar canadien.

L'importance relative du secteur manufacturier dans l'économie québécoise ne cesse d'ailleurs de décroître. Alors qu'il représentait 22,8 % du PIB québécois en 2000, sa contribution a glissé en deçà du seuil critique de 15 % en 2010 (14,9%), pour remonter quelque peu en 2011.

Ce phénomène s'explique en partie par le développement du secteur des services qui prend de l'expansion dans toutes les économies modernes. Mais il est également le résultat du déplacement des activités manufacturières et industrielles vers les économies émergentes en raison de leurs faibles coûts de production, notamment des coûts de la main-d'œuvre.

De plus, au fur et à mesure que les entreprises se développent dans les pays émergents, elles aspirent elles aussi à percer les vastes marchés américain et européen. Ces entreprises deviennent ainsi de redoutables concurrents sur les marchés traditionnels d'exportation du Québec.



LES
PRINCIPAUX
ATOUTS DU
QUÉBEC DANS
CE MONDE EN
MUTATION

« LE QUÉBEC POSSÈDE D'INDÉNIABLES ATOUTS »

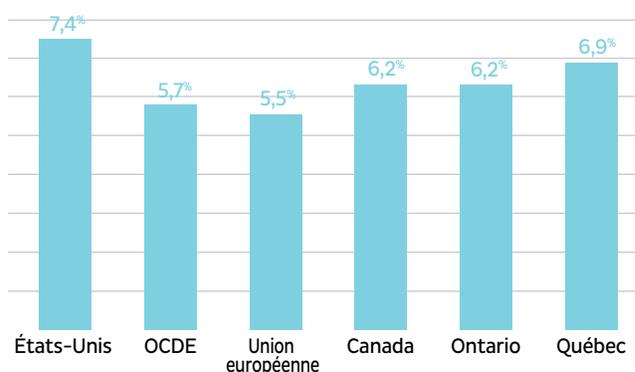
Le Québec possède d'indéniables atouts sur lesquels il doit miser pour devenir un acteur important dans ce nouvel ordre économique mondial et assurer sa prospérité. Les plus importants atouts sont :

1. UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE DANS UNE GRANDE DIVERSITÉ DE DISCIPLINES

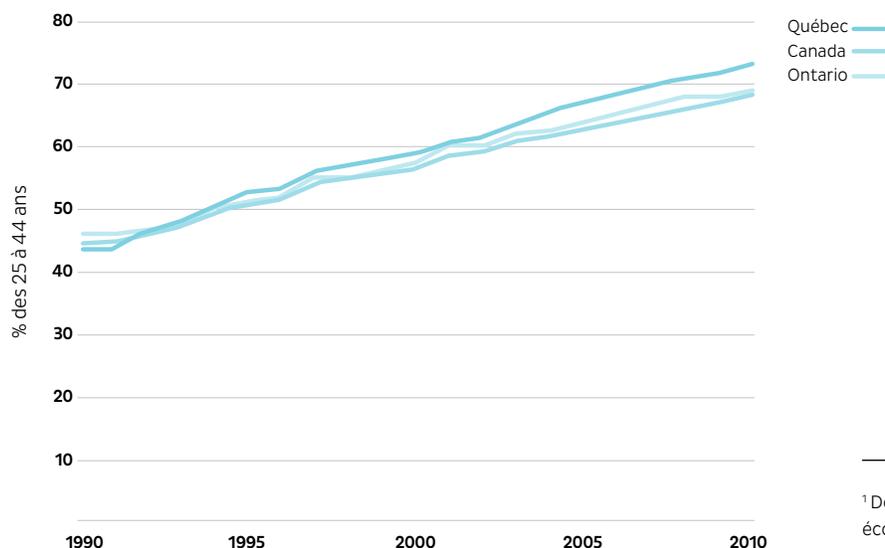
Le Québec est l'un des États ou provinces qui investissent le plus en éducation en proportion du PIB.¹

Le gouvernement du Québec finance un réseau très étendu d'établissements de formations professionnelle, technique et universitaire, à Montréal et dans toutes les régions. Peu de sociétés disposent d'une infrastructure de formation aussi complète et aussi étendue. Ces investissements donnent des résultats. En 2009, 71,6 % des Québécois âgés de 25 à 44 ans avaient complété des études postsecondaires ou universitaires, comparativement à 68 % en Ontario et à 66,9 % dans l'ensemble du Canada. Or, on sait que la participation au marché du travail augmente avec le niveau de scolarité.

DÉPENSES EN ÉDUCATION (% DU PIB)



PROPORTION DES 25-44 ANS DÉTENANT UN DIPLÔME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRE OU UN GRADE UNIVERSITAIRE



¹ Données 2006. Source : Cirano. Le Québec économique 2010. Travail réalisé sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout.

Le Québec a rattrapé, dans une large mesure, un certain retard par rapport aux autres sociétés développées à l'égard du nombre de diplômés universitaires. Des efforts accrus doivent cependant être déployés en formation professionnelle et surtout en formation technique de niveau collégial. La majorité des emplois font en effet appel à des compétences de la formation professionnelle et technique, d'où l'importance d'accroître le nombre de diplômés dans ces disciplines.

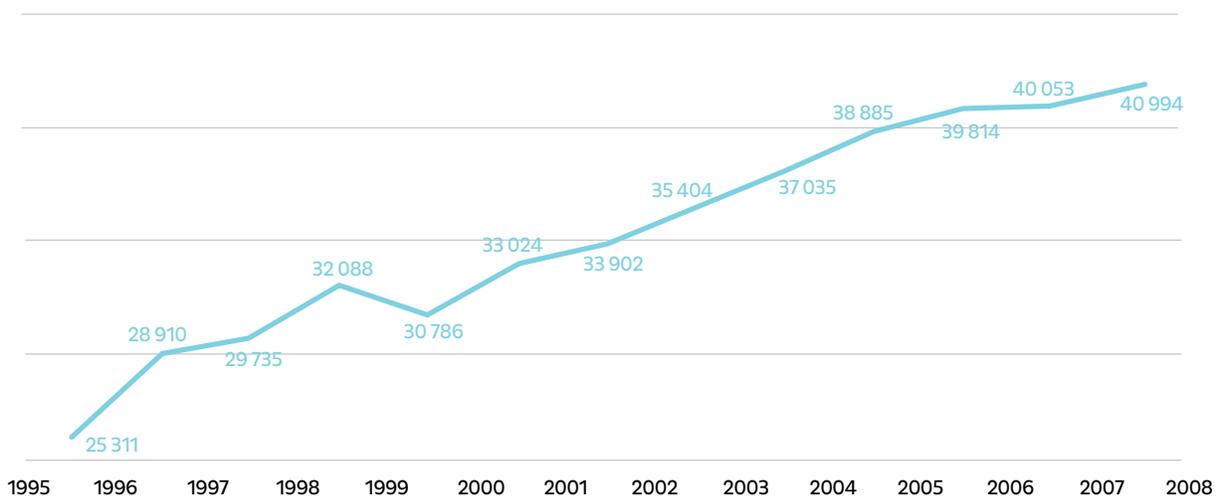
Il convient de souligner l'amélioration observée en formation professionnelle, celle qui conduit à l'exercice d'un métier. Même s'il demeure insuffisant pour répondre à la totalité de la demande de main-d'œuvre possédant ces compétences. Le nombre de diplômés a augmenté de plus de 60 % entre 1995 et 2008.

Le réseau collégial, bien que le gouvernement y consacre 1,7 milliard de dollars par année, éprouve manifestement

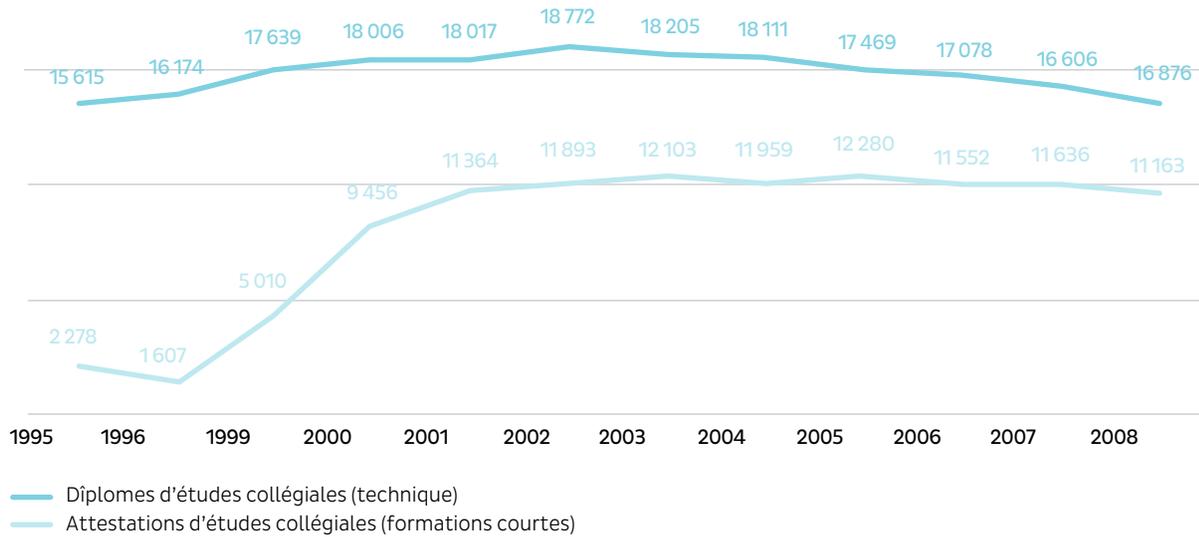
plus de difficultés à former des techniciens de haut niveau. Les 48 cégeps publics et les 4 cégeps privés ne réussissent à former qu'environ 16 000 techniciens par année, comme le démontre le tableau ci-contre, ce qui est nettement insuffisant pour satisfaire la demande de main-d'œuvre spécialisée dans une économie de plus en plus orientée par les technologies. Les cégeps offrent également des formations de courte durée, principalement à l'intention de la main-d'œuvre active.

Dans le contexte démographique du Québec, caractérisé par la diminution relative des jeunes et le vieillissement de la main-d'œuvre, il faut chercher activement à attirer davantage de jeunes dans les domaines qui conduisent aux emplois en demande. L'adéquation formation-emploi est une nécessité pour le développement de notre économie et elle commande une collaboration accrue entre les employeurs et les établissements d'enseignement.

DIPLÔMÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE



DIPLÔMÉS COLLÉGIAUX TECHNIQUES



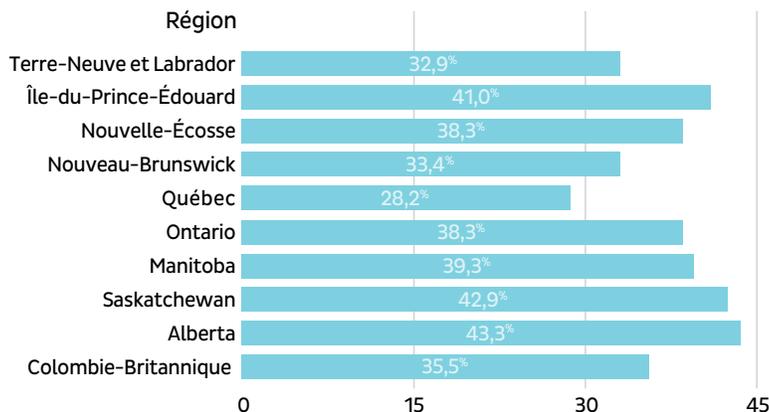
Des efforts supplémentaires devront également être consentis, principalement par les entreprises, dans la formation de la main-d'œuvre à leur emploi. Avec la diminution du nombre de jeunes, les entreprises n'ont guère le choix de former leurs employés afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles technologies, aux nouveaux procédés de production ou aux façons novatrices d'offrir des services. Or, à ce chapitre,

l'investissement des entreprises québécoises semble insuffisant. Quand on compare leurs efforts par rapport à ceux des employeurs des autres provinces (voir le tableau ci-dessous), on accuse un retard qui devient préoccupant dans un contexte de compétitivité.

Le réseau d'institutions de formation présent sur tout le territoire québécois est mis à contribution, et pourrait l'être davantage, pour

former les jeunes et la main-d'œuvre active. Il faut également mettre à contribution la capacité de formation des entreprises elles-mêmes. La main-d'œuvre qualifiée n'occupe pas nécessairement les emplois qui lui permettraient de mettre à profit son plein potentiel. À cet égard, une attention particulière doit être portée à l'organisation du travail, tant dans le secteur public que dans les entreprises privées.

PARTICIPATION DES CANADIENS DE 25 À 64 ANS À DES ÉTUDES OU À DE LA FORMATION LIÉES À L'EMPLOI, SELON LA PROVINCE, 2008¹



¹ Source : Statistique Canada, Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF), 2008.

« LE QUÉBEC EST TRÈS RICHE EN RESSOURCES MINÉRALES ET SE CLASSE PARMIS LES DIX PRINCIPAUX PRODUCTEURS MINIERS AU MONDE »

2. DES ÉNERGIES PROPRES ET RENOUVELABLES EN ABONDANCE

À l'ère de l'énergie chère et de l'économie verte, disposer de sources majeures d'énergie hydroélectrique propre et renouvelable représente un atout considérable. Le Québec se classe au 4^e rang mondial des producteurs d'hydroélectricité.

L'énergie à un coût très compétitif ainsi qu'un approvisionnement fiable et prévisible renforcent le positionnement stratégique de plusieurs industries au Québec. Le Québec est ainsi le 3^e producteur mondial d'aluminium, ce qui permet de développer une filière technologique, un créneau important du génie-conseil et un réseau d'équipementiers et de fournisseurs de calibre mondial.

L'hydroélectricité permet également une production moins polluante. Par exemple, l'aluminium produit au Québec est six fois plus propre que l'aluminium produit en Chine. Une source d'énergie abondante, fiable et à coût compétitif est un

facteur de localisation important et un argument convaincant pour attirer au Québec des investissements étrangers.

Le Plan Nord du gouvernement du Québec prévoit des investissements en énergie estimés à 47 MM\$ au cours des 25 prochaines années, ce qui permettra au Québec de développer davantage son potentiel hydroélectrique ainsi que la filière éolienne, qui constitue un complément naturel à l'hydroélectricité.

Malgré l'apport de l'hydroélectricité, la moitié (51 %) de la demande énergétique du Québec est comblée par des hydrocarbures : 38 % de pétrole et 13 % de gaz naturel. L'électricité comble 38 % de nos besoins en énergie. Les 11 % restants vont à la biomasse (10,4 %) et au charbon (1 %).

Nous importons chaque année la presque totalité des hydrocarbures nécessaires à notre économie, pour un montant de près de 12 MM\$.

D'importants travaux d'exploration

réalisés dans cinq bassins sédimentaires du Québec (Gaspésie, Anticosti, Madeleine¹, Basse-Terre et Estuaire du St-Laurent) ont confirmé la présence de réserves de pétrole et de gaz en territoire québécois. La perspective de pouvoir remplacer une partie des combustibles fossiles provenant de l'étranger par des produits tirés du sous-sol québécois représente un changement majeur. À moyen terme, ces ressources peuvent générer beaucoup de richesse.

La mise en valeur de ce potentiel économique doit cependant être gérée dans le plus grand respect des règles environnementales et en se préoccupant de l'acceptabilité sociale de ces projets. Les retombées économiques de cette nouvelle filière doivent être plus clairement expliquées à la population.

¹ Dans le Golfe du Saint-Laurent, au large des Îles-de-la-Madeleine.

3. UN RICHE POTENTIEL MINIER

Le Québec est très riche en ressources minérales et se classe parmi les dix principaux producteurs miniers au monde.

On retrouve dans le Nord québécois d'importants minerais, notamment du nickel, du cobalt, du zinc, du cuivre, du minerai de fer, ainsi que de l'or, du platine et des diamants. Le sol québécois recèle également du lithium, du vanadium et des éléments de terres rares de plus en plus utilisés dans les industries de haute technologie.

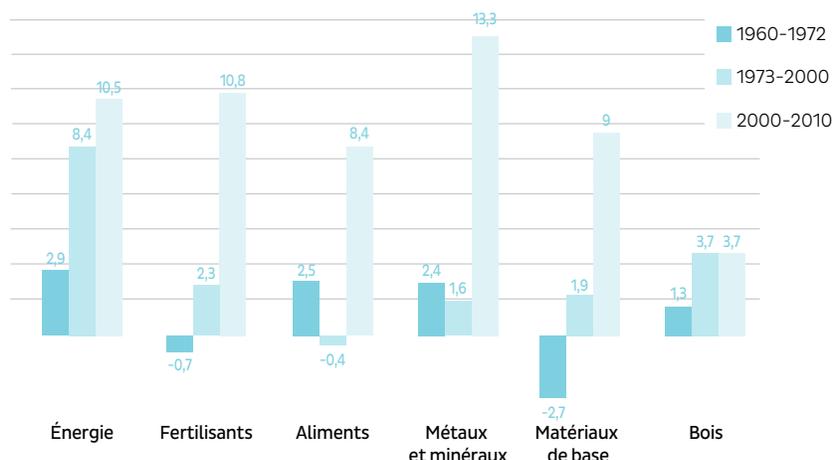
investissements en exploration qui devraient croître de plus de 40 % en 2011 pour atteindre le niveau record de 718 M \$. L'augmentation du prix de base des métaux accroît évidemment l'intérêt des investisseurs.

La conjoncture actuelle représente une occasion unique pour le Québec de développer une expertise technologique et environnementale et un réseau de fournisseurs et d'équipementiers de calibre mondial. Le Québec compte déjà pas moins de 3 800 fournisseurs et équipementiers dans le secteur minier et ceux-ci commencent à

fiscalité concurrentielle globale à l'égard des sociétés minières, sans quoi, ces dernières choisiraient d'investir dans des pays plus accueillants.

Le régime fiscal comprend notamment les redevances, les diverses taxes, l'impôt sur les profits et le développement de certaines infrastructures à la charge des entreprises. La firme PricewaterhouseCooper a comparé, en septembre 2011, la situation des industries minières présentes au Québec avec celle des autres provinces. La firme constate qu'au Québec, les deux ordres

TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE MOYEN DU PRIX DE CERTAINES FAMILLES DE MATIÈRES PREMIÈRES (%)



À ce jour, seulement 20 % de notre territoire a fait l'objet d'une évaluation du sous-sol minier, ce qui laisse présager un très grand potentiel de création de richesse de cette filière économique. Le potentiel des terres rares apparaît particulièrement prometteur.

Depuis quelques années, le Québec connaît un boom minier en raison de la hausse du prix des métaux de base. Les investissements miniers ont atteint le niveau record de 2,9 MM \$ en 2010, une augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente. Et ce boom minier est appelé à se prolonger sur plusieurs années si on en juge par les

commercialiser leur savoir-faire en dehors du pays. Depuis l'an 2000, les exportations des fournisseurs et équipementiers québécois enregistrent une croissance annuelle moyenne de 14 %.

Plusieurs autres pays possèdent également d'importantes ressources minérales et certains d'entre eux sont situés à proximité des grands marchés. C'est notamment le cas de l'Australie qui peut alimenter les marchés asiatiques avec beaucoup plus de facilité que le Québec. Tout en cherchant à maximiser les retombées pour la collectivité québécoise de l'exploitation des ressources non renouvelables, le gouvernement doit adopter une

de gouvernement prélèvent un montant équivalant à 41 % des profits des entreprises minières alors que la moyenne canadienne est de 36,8 %. Cette situation résulte notamment du fait que le taux de redevance au Québec est passé de 12 % à 16 %. Le fardeau fiscal global applicable au secteur minier a diminué partout au Canada, sauf au Québec. Il y a quatre ans, le Québec était l'endroit où le fardeau fiscal était le moins élevé. Aujourd'hui, il arrive au 4^e rang parmi les provinces et territoires canadiens qui ont les taux les plus élevés au Canada de taxes, de redevances et d'imposition aux entreprises minières.

« L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE, COMPOSÉE DE 234 ENTREPRISES, PROCURE 40 200 EMPLOIS »

4. DES INDUSTRIES DE POINTE DE CALIBRE MONDIAL

Le Québec bénéficie de la présence sur son territoire de quelques industries de pointe de calibre mondial. C'est notamment le cas de l'industrie aérospatiale, composée de 234 entreprises qui procurent 40 200 emplois. Le Québec se classe au 6e rang mondial au niveau des ventes dans ce domaine. L'industrie aérospatiale occupait le premier rang des exportations manufacturières québécoises en 2009 alors que 80 % de sa production est vendue à l'étranger.

L'expertise du Québec est également reconnue mondialement dans les domaines de l'aluminium, des nanotechnologies, des sciences de la santé et de la recherche médicale. Il a développé un savoir-faire de haut niveau dans les technologies de l'information. Le développement d'une infrastructure de pointe dans le domaine énergétique a aussi permis l'émergence d'entreprises d'envergure internationale dans le secteur du génie civil et des technologies vertes.

Le Québec dispose également d'infrastructures de recherche importantes et de mesures d'encouragement à la recherche-développement et à l'innovation qui permettent de soutenir des secteurs de pointe. Les investissements en R&D en proportion du PIB ont plus que doublé au Québec au cours des 20 dernières années.

5. DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SOLIDES ET FIABLES

Durant la crise financière de 2008-2009, les banques de plusieurs pays ont subi des pertes considérables; certaines ont même fait faillite. Les banques canadiennes ont traversé cette crise sans problème réel. Celles qui ont des lieux d'affaires au Québec affichent une excellente santé financière. Le Mouvement des caisses Desjardins est un des leaders mondiaux des coopératives d'épargne et de crédit.

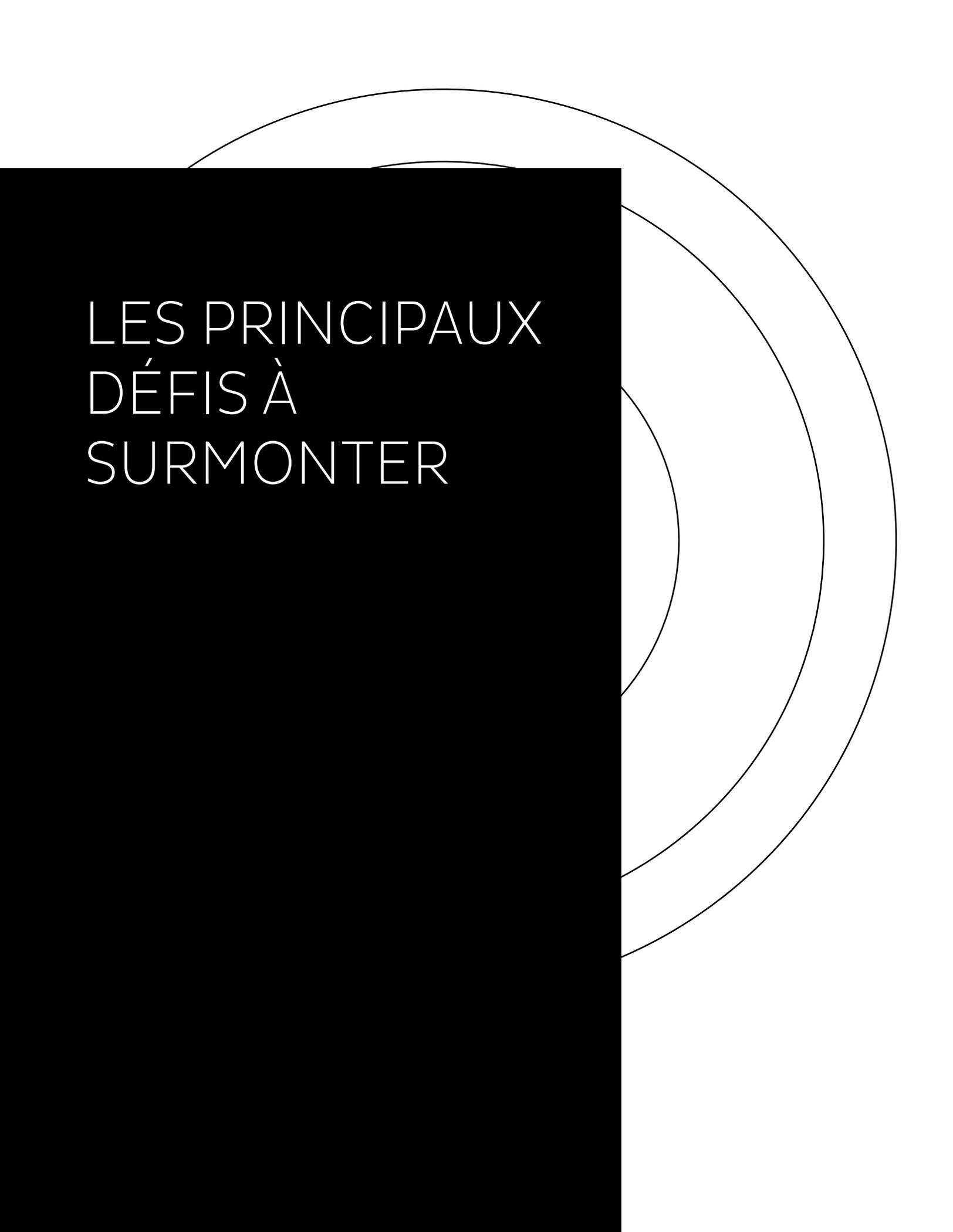
Les institutions financières ont préservé leur capacité de soutenir le développement des entreprises et de répondre aux besoins des particuliers.

Le Québec compte aussi sur des grandes compagnies, mutuelles et coopératives dans le secteur de l'assurance des biens et des personnes. Le siège social de plusieurs sociétés d'assurance est situé au Québec. Ces entreprises poursuivent leur développement, notamment en prenant des parts de marché dans les autres provinces.

Au cours des dernières années, le Québec a développé une véritable industrie du capital de risque, comprenant des institutions publiques (la Caisse de dépôt et placement du Québec, notamment), des fonds fiscalisés (dont le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional Desjardins) et des capitaux privés. La Bourse de Montréal, pour sa part, se spécialise dans les produits dérivés.

Enfin, le Québec possède son propre organisme de réglementation, l'Autorité des marchés financiers. De plus, plusieurs firmes d'envergure offrent des services aux entreprises d'ici et d'ailleurs, notamment les firmes de comptabilité et de vérification, les cabinets de services juridiques, les compagnies d'informatique et les entreprises spécialisées dans la gestion des ressources humaines.

Toutes ces institutions et leurs partenaires offrent aux investisseurs et aux entreprises un environnement d'affaires convivial et hautement concurrentiel.



LES PRINCIPAUX
DÉFIS À
SURMONTER

Comme nous venons de le voir, le Québec dispose d'atouts majeurs pour assurer sa prospérité au cours de la prochaine décennie. Cependant, pour tirer avantage de ces atouts et mettre en valeur son plein potentiel de développement économique, le Québec doit relever plusieurs défis. Voici les principaux enjeux auxquels le Québec doit s'attaquer en priorité.

1. UNE CULTURE ENTREPRENEURIALE À DÉVELOPPER ET À TRANSMETTRE

Le constat de notre retard entrepreneurial fait consensus. Les comparaisons de longue date avec le reste du Canada ont clairement démontré un déficit entrepreneurial au Québec. En effet, le Québec affiche une performance inférieure quant au nombre de propriétaires d'entreprises (9,4%) par rapport au reste du Canada (17,3 %). Le gouvernement du Québec a adhéré à ce diagnostic en publiant à l'automne 2011 la stratégie gouvernementale «Foncez, tout le Québec vous admire».

La FCCQ identifie deux défis majeurs pour l'entrepreneuriat québécois.

1^{er} défi : le développement d'une culture entrepreneuriale en vue de générer de nouvelles entreprises.

Pour enclencher une dynamique davantage entrepreneuriale dans la société québécoise, il faut promouvoir un ensemble de valeurs, de modèles et de comportements entrepreneuriaux. Une société bénéficiant d'une culture entrepreneuriale robuste dispose d'une précieuse force motrice et contribue au développement d'un environnement propice à la création durable de la richesse. Loin d'être incompatible avec la culture québécoise, le développement d'une culture entrepreneuriale forte vient renforcer le modèle québécois qui est largement tributaire du dynamisme de ses PME. Il est impératif de faciliter le démarrage de nouvelles entreprises.

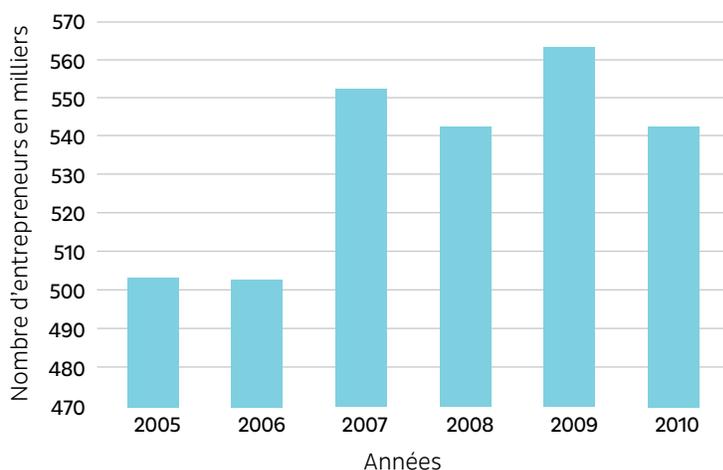
Le manque d'attrait des Québécois pour l'entrepreneuriat se traduit aussi par un bas niveau de création de nouvelles entreprises, une faible croissance des entreprises existantes et un sous-investissement du secteur privé. L'absence d'une relève entrepreneuriale aura des répercussions importantes sur la propriété québécoise des entreprises et le maintien de sièges sociaux au Québec.

2^e défi : assurer une relève entrepreneuriale et la transmission de nos entreprises.

Selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, environ 55 000 entrepreneurs vont prendre leur retraite ou se retirer des affaires au cours de la période 2008-2018 alors que seulement 26 800 nouveaux entrepreneurs devraient émerger.

La relève d'une entreprise est une étape délicate puisqu'elle fait appel à plusieurs dimensions, non seulement économiques et financières, mais également humaines. En tenant compte du nombre élevé de dirigeants d'entreprises qui en arriveront à cette étape au cours des prochaines années, il est essentiel de préserver le patrimoine économique que nos bâtisseurs ont édifié depuis la révolution tranquille et d'assurer la croissance des entreprises actuelles. Le transfert intergénérationnel des entreprises québécoises doit se réaliser avec succès, sans quoi nous risquons de fragiliser notre structure industrielle et commerciale et de perdre plusieurs sièges sociaux et centres décisionnels importants.

NOMBRE D'ENTREPRENEURS AU QUÉBEC



2. UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTIVITÉ

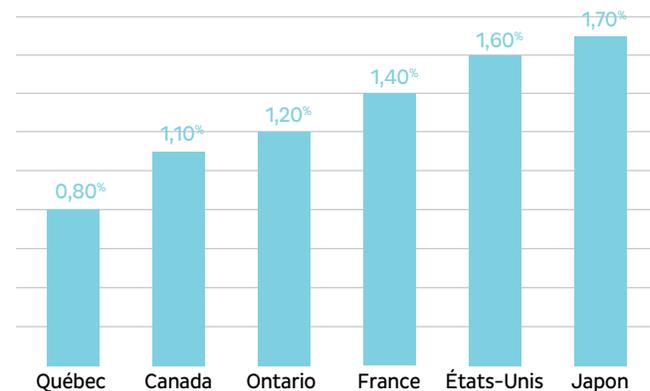
Au cours des 25 dernières années, la productivité a augmenté au Québec en moyenne de moins de 1 % par année. Il s'agit d'une contre-performance par rapport à nos principaux concurrents au Canada et dans les pays industrialisés.

Pour faire face au déclin démographique annoncé et à un dollar canadien qui se transige à parité avec la devise américaine, il faut absolument réaliser d'importants gains de productivité afin d'atteindre un niveau acceptable de croissance économique. C'est, sans contredit, le plus grand défi économique du Québec d'ici 2020. Le Québec doit absolument combler les écarts de productivité par rapport au reste du Canada et aux États-Unis.

Pour y réussir, il est impératif d'accroître l'investissement des entreprises en machines et équipements de même qu'en technologies de l'information. Il est également essentiel de relever les compétences de la main-d'œuvre.

Autrement dit, nous devons réussir à produire davantage de biens et à offrir plus de services par heure travaillée, en étant mieux équipé et mieux formé et en ayant une organisation du travail qui optimise la contribution de chaque personne en emploi. Cela est nécessaire tant dans les services publics que dans les entreprises privées.

AUGMENTATION ANNUELLE MOYENNE DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL (1982-2008)

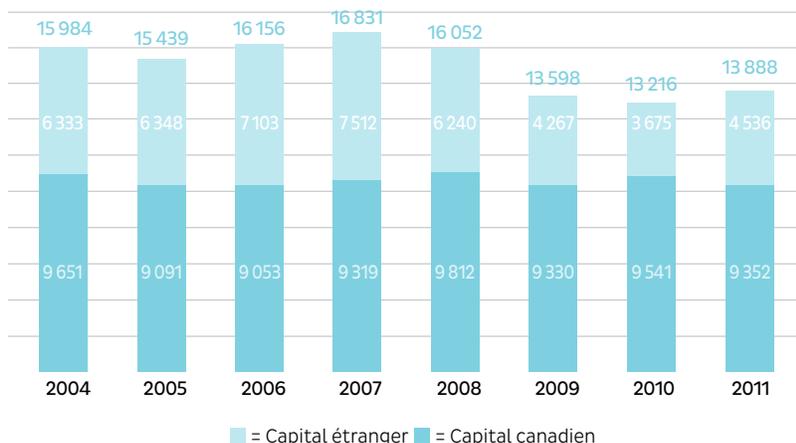


3. UN FAIBLE NIVEAU D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Le secteur privé au Québec souffre depuis longtemps d'une sorte de sous-investissement, tendance qui ne semble pas vouloir s'inverser. Bien que les investissements colossaux dans le secteur pétrolier en Alberta rendent les comparaisons interprovinciales plus difficiles, il n'en demeure pas moins que le Québec affiche un taux d'investissement privé chroniquement plus faible depuis de nombreuses années. De 2000 à 2004, le Québec n'a enregistré que 16,2 % des investissements privés réalisés au Canada. Entre 2005 et 2009, cette proportion est même descendue à 13,1 %. Le développement du secteur minier pourrait cependant contribuer à renverser quelque peu cette tendance.

Le graphique ci-contre présente l'évolution des investissements en machines et équipements réalisés au Québec au cours des dernières années et la part relative de ces investissements qui résulte de capitaux étrangers (non canadiens)¹. Pour augmenter la productivité, il est essentiel d'investir davantage dans les machines et équipements de même que dans les technologies de l'information.

IMMOBILISATIONS: MACHINES ET ÉQUIPEMENTS

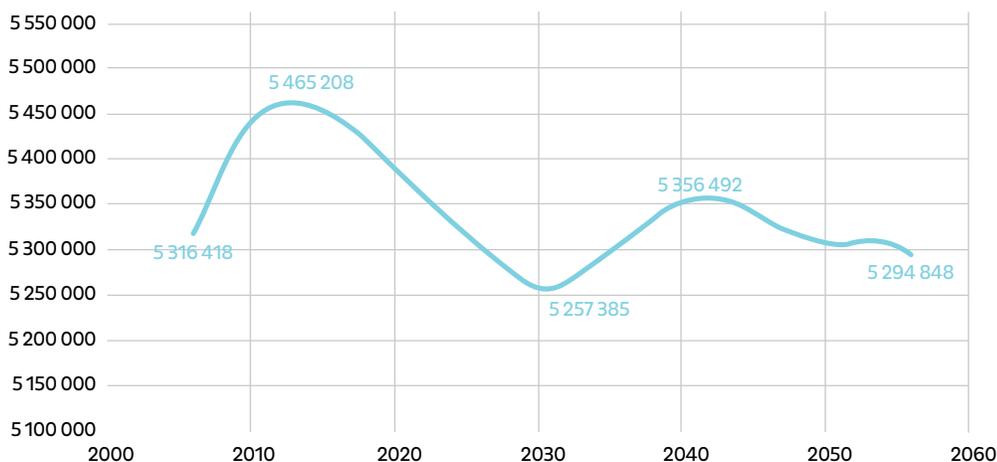


¹ Source : Institut de la statistique du Québec.

4. UNE DIMINUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE

À compter de 2013, la population en âge de travailler va diminuer au Québec. Cette situation contraste complètement avec celle qui a prévalu jusqu'ici où la population en âge de travailler augmentait de 5 % à plus de 10 % par décennie¹.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES 15 À 64 ANS AU QUÉBEC DE 2006 À 2056



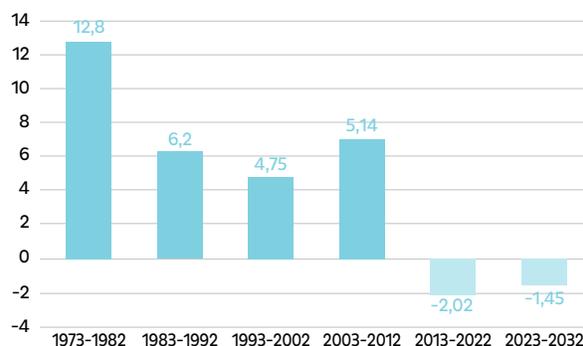
D'ici 2020, on prévoit que 1,4 M d'emplois seront à pourvoir au Québec. Près de 25% de ces emplois, soit 316 000, seront créés grâce à la croissance économique (création nette d'emplois) et plus de 75 %, soit près de 1,1 M d'emplois, résulteront du remplacement des personnes qui prendront leur retraite au cours de cette période.

Les emplois à pourvoir seront comblés principalement :

- par les jeunes qui ont actuellement entre 5 et 24 ans;
- par la participation accrue au marché du travail des personnes de 55 ans et plus;
- par l'immigration;
- et par la diminution du taux de chômage.

Sans parler de pénuries généralisées de main-d'œuvre, il est clair que la diminution du nombre net de personnes en âge de travailler va amplifier la rareté de travailleurs disponibles et complexifier le processus de recrutement et de renouvellement de la main-d'œuvre dans les entreprises. Un sondage réalisé par la FCCQ en 2008 et 2010 auprès de plus de 300 entreprises québécoises indiquait que plus de 50 % d'entre elles éprouvaient déjà des difficultés associées à la pénurie de main-d'œuvre.

CROISSANCE DE LA POPULATION DE 15 À 64 ANS AU QUÉBEC (EN POURCENTAGE)



Bien sûr, le phénomène se présentera différemment selon les secteurs d'activité et les régions.

À cet enjeu de la quantité de main-d'œuvre disponible s'ajoute celui de la qualification des chercheurs d'emploi et des travailleurs. Le tiers des emplois qui seront créés d'ici 2020, soit 108 000 des 316 000 emplois, exigeront une formation professionnelle (secondaire) ou technique (collégiale).

¹ Source des données : Institut de la statistique du Québec..

« LES RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC SONT PLUTÔT GÉNÉREUX. CETTE SITUATION CONTRASTE SINGULIÈREMENT AVEC CELLE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PRIVÉ »

5. DES FINANCES PUBLIQUES PRÉCAIRES

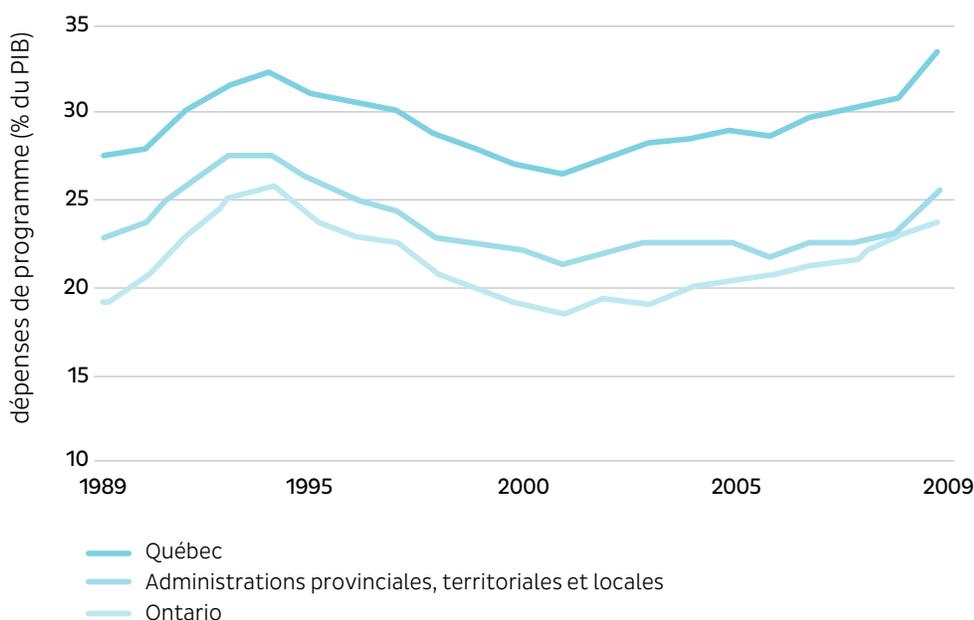
Les finances publiques du Québec ont mieux résisté à la crise financière et économique de 2008 que celles de nos principaux partenaires économiques. Selon les prévisions du ministère des Finances, le Québec retrouverait l'équilibre budgétaire en 2013-2014, avant le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario.

Comme on l'a vu précédemment, la dette du Québec est cependant la plus lourde du Canada. Elle représente un véritable fardeau pour l'économie et toute la société

québécoise. Un relèvement de taux d'intérêt au cours des prochaines années alourdirait sensiblement le service de la dette et hypothéquerait grandement la marge de manœuvre du gouvernement. De plus, les changements démographiques feront en sorte que les Québécois en âge de travailler seront moins nombreux pour financer cette dette. En 1970, il y avait près de huit travailleurs pour un retraité au Québec; dans 20 ans, il n'y aura que 2,1 personnes en emploi pour chaque retraité.

Le Québec, qui impose déjà un fardeau fiscal supérieur à la moyenne canadienne, ne peut compter sur de nouvelles taxes ou de nouveaux impôts pour alléger le poids de la dette. Le Québec devra tôt ou tard réduire le niveau de ses dépenses publiques, qui demeure plus élevé que partout ailleurs au Canada.

DÉPENSES EN PROGRAMMES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PROVINCIALES, TERRITORIALES ET LOCALES, QUÉBEC, 1989-2009



À cette problématique déjà très lourde, s'ajoute celle des déficits actuariels grandissants des régimes de retraite publics et parapublics. La presque totalité des employés du gouvernement, des sociétés d'État, des universités et des municipalités (ensemble du secteur public) bénéficie d'un régime de retraite dit à prestation déterminée. Au terme de 30 à 35 ans de participation à un tel régime, le retraité reçoit une rente ou une pension dont le montant est déterminé à l'avance et garanti presque à 100 %.

Les régimes de retraite des employés du secteur public sont plutôt généreux, surtout dans les municipalités. Un retraité type d'une municipalité, qui prend sa retraite à 60 ans, reçoit, en combinant sa rente de retraite et sa prestation du Régime des rentes du Québec, un montant équivalant à 107 % du revenu net qu'il percevait lorsqu'il était à l'emploi à plein temps¹.

Cette situation contraste singulièrement avec celle des employés du secteur privé. Seulement 17 % des travailleurs du secteur privé participent à un régime de retraite à prestation déterminée et 66 % des personnes à l'emploi d'une entreprise privée n'ont aucun régime de retraite d'employeur. Si certains correctifs ne sont pas apportés rapidement, l'écart de revenu à la retraite entre les employés du secteur public et ceux du secteur privé deviendra rapidement insoutenable.

Cette situation est aggravée par les déficits, souvent majeurs, des régimes de retraite. La Régie des rentes du Québec a estimé, en décembre 2010, que 51 % des régimes de retraite à prestation déterminée sont en situation financière précaire, ayant un degré de solvabilité inférieur à 80 %. Il est clair que les régimes de retraite devront rapidement résorber leur déficit, à défaut de quoi, la facture refilée à la prochaine génération sera exorbitante.

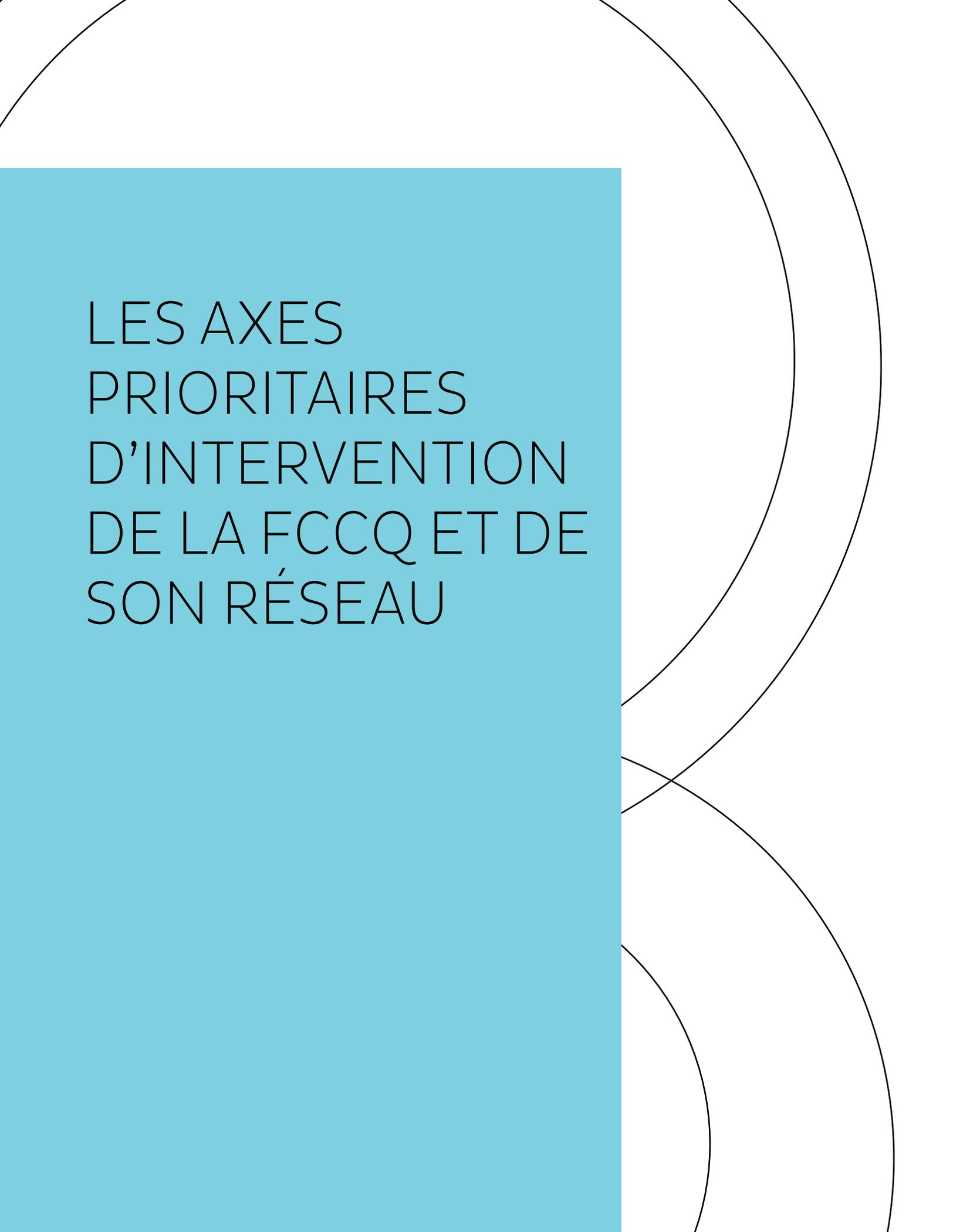
Si les gouvernements n'agissent pas rapidement, le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises, en particulier dans les grandes villes, sera considérablement alourdi uniquement pour financer les avantages offerts aux retraités du secteur public. Les employés des services publics méritent certes de bénéficier d'un revenu de retraite convenable. Mais ils doivent contribuer eux aussi à la réduction du coût des régimes et à un partage plus équitable des risques financiers de leur régime de pension.

6. L'HÉSITATION À FAIRE DES CHOIX SOCIAUX

Le Québec s'est bâti au fil des années un tissu social généreux dont les coûts sont de plus en plus lourds à supporter. Par rapport à l'Ontario, et en tenant compte des différences de population, ce système coûte 5 MM \$ de plus au Québec.

La faible croissance économique et le retard dans la productivité des entreprises obligeront la société à faire des choix difficiles entre ce que nous voulons conserver et les sacrifices que nous devons nous imposer pour les financer. Beaucoup de gens sont persuadés qu'il est possible de préserver, et même d'améliorer nettement nos programmes sociaux, en taxant davantage les riches et les entreprises. Ils ont donc tendance à être plutôt réfractaires aux grands projets susceptibles de créer de la richesse. Au moment où de nombreux groupes considèrent ces acquis comme «intouchables», le modèle du consensus absolu devra être remis en question.

¹ Source : Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. Rapport déposé en octobre 2011.



LES AXES
PRIORITAIRES
D'INTERVENTION
DE LA FCCQ ET DE
SON RÉSEAU

En tenant compte de l'environnement économique prévisible, des atouts du Québec à mettre en valeur et des défis à surmonter, quatre axes prioritaires d'intervention sont retenus dans la vision économique 2012-2020 de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Ces axes touchent l'ensemble de l'économie québécoise, par-delà les spécificités sectorielles ou régionales.

1. LA PRODUCTIVITÉ

Le rehaussement de la productivité de l'économie québécoise doit être la priorité du gouvernement et de l'ensemble des agents économiques d'ici 2020. La Fédération des chambres de commerce du Québec en fera son principal combat.

Dans un contexte de vive concurrence sur les marchés d'exportation et d'un dollar canadien qui se transige à parité avec la devise américaine, un relèvement de la productivité de nos entreprises est une condition essentielle du maintien de la prospérité du Québec.

L'urgence d'améliorer notre performance historique en matière de productivité s'impose dans le contexte démographique du Québec.

Au cours des 30 dernières années, la croissance économique a été en moyenne de 2,1% par année. Il y a trois composantes essentielles qui ont contribué à cette croissance (modeste) du PIB :

- le profil démographique, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler ;

- le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de personnes qui travaillent. L'augmentation enregistrée résulte surtout de la participation accrue des femmes au marché du travail depuis 30 ans;

- et la productivité.

Or, au cours des 20 prochaines années :

- le nombre de personnes en âge de travailler ne va pas augmenter; il va diminuer en nombre réel;

- le taux d'emploi ne pourra pas augmenter de manière aussi rapide que par le passé;

- si nous ne réalisons pas des gains majeurs sur le plan de la productivité, notre croissance économique sera anémique (moins de 1% par année), ce qui rendra problématique le financement des services publics. De plus, l'écart de niveau de vie entre le Québec et ses voisins canadiens et américains se creusera et atteindra des niveaux insoutenables.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE OBSERVÉE (1981-2008) ET PROJETÉE (2010-2030) AU QUÉBEC SI LES TAUX D'EMPLOI ET LA HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ DEMENTENT LES MÊMES QU'EN 2008 (%)

	Moyenne 1981-2008	Moyenne 2010-2030
Profil démographique	0,61	-0,16
Taux d'emploi	0,49	0,05
Productivité	1,00	1,00
PIB Réel	2,10	2,89

Source : Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus. Juin 2011.

« LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DOIT SE DONNER COMME AMBITION DE RÉDUIRE RADICALEMENT LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE D'ICI 2020 »

Le Québec doit se fixer pour objectif d'atteindre un niveau de productivité au moins égal à celui du reste du Canada d'ici 2020. Il s'agit d'un objectif certes ambitieux, mais qui apparaît incontournable dans le contexte démographique et économique du Québec.

Pour atteindre cet objectif, la FCCQ propose de miser sur les principaux déterminants de la productivité, soit : l'innovation, la formation de la main-d'œuvre et les investissements en machineries et équipements.

L'innovation est la clef de tout développement. Les efforts considérables consentis par le gouvernement et le secteur privé en recherche-développement ne se traduisent pas suffisamment en applications innovantes. La commercialisation des résultats de la recherche et des innovations demeure un défi que nous n'avons pas réussi à relever adéquatement jusqu'ici.

L'innovation doit devenir un indicateur de résultats de plusieurs programmes gouvernementaux et un objectif prioritaire d'intervention du gouvernement dans l'économie. L'enjeu de l'innovation est étroitement associé à celui de la productivité. Le jugement que portera la FCCQ sur les interventions des gouvernements à l'intention

des entreprises sera fortement teinté par la contribution de ces interventions publiques à l'accroissement de l'innovation.

Dans le contexte budgétaire actuel, il est essentiel de centrer l'action de l'État à l'égard des entreprises sur les mesures qui favorisent la productivité et l'innovation. En matière de R&D, les contraintes budgétaires et financières ne favorisent pas l'éparpillement. Au contraire, il faut davantage se concentrer sur les secteurs porteurs et d'avenir où le Québec détient des atouts et des avantages comparatifs.

Le niveau d'éducation et de formation de la main-d'œuvre est également un important déterminant de la productivité. À tous les échelons et dans toutes les sphères de la société, le défi du développement des compétences doit devenir un enjeu de premier ordre. Dans les écoles, les familles, les milieux de travail et les institutions, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée doit faire partie des préoccupations majeures. Comme nous l'avons vu, une forte proportion des nouveaux emplois exigeront une formation professionnelle, technique ou universitaire. Selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le taux d'obtention d'un diplôme du

secondaire chez les jeunes de moins de 20 ans était estimé à 69 %.

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre spécialisée, la société québécoise doit se donner comme ambition de réduire radicalement le décrochage scolaire d'ici 2020. Il faut viser un taux d'obtention d'un diplôme du secondaire chez les jeunes de moins de 20 ans d'au moins 80 %.

Les entreprises portent également une responsabilité importante au chapitre de la formation; elles doivent investir davantage dans la formation de la main-d'œuvre à leur emploi et favoriser une organisation du travail qui permet aux employés de maintenir leurs compétences à jour et d'avoir le goût de prolonger leur participation au marché du travail.

Depuis plusieurs années, la Fédération a fait de la main-d'œuvre un enjeu hautement stratégique. Elle continuera d'y apporter une attention toute particulière parce qu'elle est convaincue que la productivité et l'innovation passent, dans une large mesure, par le relèvement du niveau de compétences de la main-d'œuvre.

Les investissements en machineries et équipements et dans les technologies de l'information ont un effet immédiat sur le niveau de productivité des entreprises. La mécanisation et l'intensification des communications permettent généralement de réduire les coûts de production, ce qui favorise le maintien des activités au Québec et diminue les risques de délocalisation vers les pays à bas coût de main-d'œuvre.

La fiscalité québécoise doit encourager davantage ces investissements. L'abolition de la taxe sur le capital est un premier pas en cette direction. Puisque la plupart des machineries, équipements et outils de communication sont importés, la force du dollar canadien crée un environnement propice à l'élaboration d'une politique publique visant à stimuler ces investissements. Il est essentiel de tirer profit de ce contexte.

Ces investissements sont nécessaires partout, mais ils prennent une importance toute particulière pour le secteur manufacturier. Comme le démontre l'étude de la firme Samson Bélaïr/Deloite & Touche, il est essentiel, pour le développement d'une société prospère et économiquement diversifiée, de maintenir et même de renforcer le secteur manufacturier. Au-delà de sa contribution au PIB québécois, le secteur manufacturier :

- est tributaire de 21 % des emplois du Québec;
- offre une rémunération moyenne environ 35 % plus élevée que dans les autres secteurs de l'économie;
- est le secteur le plus innovant, étant responsable de près de la moitié des dépenses de R&D en entreprise;
- et est responsable de la quasi-totalité (88 %) des exportations internationales du Québec.

« LA FÉDÉRATION LUTTERA CONTRE LES MESURES QUI ENTRAVENT, SANS RÉELLE VALEUR AJOUTÉE, LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE »

2. L'ENTREPRENEURIAT : STIMULER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE ET CONSERVER LE PATRIMOINE ENTREPRENEURIAL DES BÂTISSEURS DU QUÉBEC

Le démarrage, la croissance et le transfert des entreprises figurent parmi les conditions essentielles du succès d'une économie. Le Québec n'atteindra pas ses objectifs de croissance économique s'il ne réussit pas à donner à un plus grand nombre de personnes le goût de se lancer en affaires en créant une entreprise ou en assurant la pérennité et la croissance des entreprises existantes.

La Fédération va donc intensifier ses propres efforts et travailler à la mobilisation d'une diversité de partenaires afin de valoriser les entrepreneurs et de communiquer l'importance de leur contribution au développement économique et social du Québec. Elle va participer activement à tous les programmes de soutien à l'intention des nouveaux entrepreneurs, tout comme

elle appuiera les initiatives des gouvernements qui favorisent l'émergence, la croissance et le transfert des entreprises. Le corollaire est aussi vrai : la Fédération luttera contre les mesures qui entravent, sans réelle valeur ajoutée, la liberté d'entreprendre.

C'est dans cet esprit que la FCCQ travaillera de manière stratégique :

- à la stimulation de la culture entrepreneuriale et à la création de nouvelles entreprises;
- aux conditions facilitant le transfert d'entreprises. Il faut assurer la croissance des entreprises actuelles et favoriser le maintien de la propriété québécoise d'un bon nombre d'entreprises. Les défis de la relève et la transmission d'entreprises doivent être relevés.

Le Québec doit également favoriser le développement d'industries de calibre mondial ainsi que des réseaux de fournisseurs et d'équipementiers pour soutenir ces industries. Grâce à des leaders mondiaux dans leur domaine, le Québec devient un pôle d'attraction pour les investisseurs, les entreprises, les travailleurs hautement qualifiés et les institutions du savoir. C'est notamment le cas en aéronautique, dans les secteurs de l'aluminium et de l'hydroélectricité, ainsi que dans certains créneaux des technologies de l'information, des télécommunications et des sciences de la vie. Il faut renforcer ces pôles d'excellence et les reconnaître comme des leviers de croissance.

La Fédération, qui entretient déjà des relations étroites avec ces entreprises leaders, cherchera à mettre davantage en valeur leur rôle dans l'économie du Québec et des régions. Elle plaidera en faveur de la croissance de ces entreprises et du maintien au Québec des sièges sociaux. Elle cherchera également à encourager les politiques publiques qui faciliteront le développement de réseaux de fournisseurs et d'équipementiers dans les créneaux d'excellence présents et futurs, tels les transports électriques, les technologies environnementales et les sciences de la vie.

« LE DÉVELOPPEMENT DEVRA ÊTRE DURABLE SINON IL N'Y AURA PAS DE DÉVELOPPEMENT »

3. L'ATTRACTION DES INVESTISSEMENTS

Le Québec a, tout au long de son histoire, bénéficié des investissements directs étrangers pour développer son économie. Certes, le Québec a développé au cours des dernières années, sa propre capacité d'offrir du capital de risque et des fonds d'investissement et de développement. Mais l'importance de l'investissement étranger demeure, à la fois comme source de capitaux, comme apport de nouvelles technologies et comme contribution au développement de nouveaux marchés.

Les économies émergentes font déjà une concurrence féroce à ce chapitre : elles drainent depuis quelques années l'essentiel des investissements étrangers dans le monde. Or, le Québec doit être lui aussi une terre d'accueil de choix pour les investissements étrangers dans certains créneaux stratégiques. Il en va de notre capacité d'éliminer notre retard chronique au chapitre de l'investissement privé.

Plusieurs intervenants ont pour mission la prospection des investissements étrangers. Nous croyons qu'une meilleure coordination des efforts consentis serait souhaitable dans le contexte mondial actuel pour maximiser les résultats. La FCCQ salue en ce sens le regroupement d'Investissement Québec et de la Société générale de financement en une seule entité.

Le Québec dispose d'atouts pour attirer les investissements étrangers. Il a tout intérêt à poursuivre le développement de son offre en énergie propre, fiable et renouvelable pour préserver un avantage compétitif par rapport aux pays concurrents.

La mise en valeur de notre grand potentiel minier nous permet de tirer profit de la conjoncture économique internationale caractérisée par le prix élevé des métaux industriels. Le Plan Nord est une initiative qui favorisera le développement du secteur minier et la croissance des investissements étrangers.

Le boom minier qui est à notre portée devrait stimuler le développement au Québec d'un réseau de fournisseurs et d'équipementiers. Cette filière industrielle comprend l'expertise spécialisée servant à l'exploration et l'exploitation des minéraux, le génie conseil, de même que la fabrication de l'équipement nécessaire à l'extraction des métaux et à leur transformation. La consolidation de cette filière maximisera les retombées économiques du Plan Nord au-delà de la durée de vie des gisements miniers.

Le Québec doit également faire valoir la qualification de sa main-d'œuvre. Il est en mesure de présenter aux investisseurs potentiels les diverses options qui leur sont offertes pour accéder à une main-d'œuvre compétente et pour favoriser la formation de la main-d'œuvre en emploi.

Par ailleurs, le développement devra être durable sinon il n'y aura pas de développement. Les entrepreneurs ne doivent pas seulement respecter la réglementation environnementale; ils doivent se soucier des aspects sociaux de leurs projets. Ils ont la responsabilité de mieux expliquer leurs projets et communiquer de manière transparente avec les communautés.

La FCCQ s'associera aux promoteurs et investisseurs afin de s'assurer que les aspects économiques soient bien pris en compte dans l'application des principes du développement durable.

4. UN ÉTAT FACILITATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Il appartient à l'État de créer un environnement propice au développement et à la croissance des entreprises. L'État doit rassembler des conditions qui favorisent le développement économique. Enfin, les gouvernements doivent conserver leur capacité d'établir des politiques nationales et d'arbitrer certains conflits ou certaines oppositions qui empêcheraient le développement de projets présentant un intérêt pour l'ensemble du Québec et qui seraient réalisés dans des conditions acceptables dans une société développée.

Le maintien et le développement d'infrastructures publiques, notamment dans le secteur des transports afin de favoriser la fluidité des déplacements des

personnes et des marchandises, relèvent aussi de la responsabilité de l'État. C'est d'autant plus important dans le contexte d'une économie axée sur l'exportation et dans un environnement de gestion serrée des inventaires.

À Montréal, l'état des infrastructures est une source majeure de préoccupation qui n'est pas sans conséquence sur l'économie. En fait, l'état actuel du réseau de transport constitue un frein à l'amélioration de la productivité des entreprises.

Il faut aussi s'assurer que l'infrastructure de télécommunications permette au Québec de se maintenir dans le peloton de tête des économies numériques.

La FCCQ estime qu'il est primordial que le gouvernement respecte les engagements du Plan de réfection des infrastructures, c'est-à-dire d'éliminer le déficit d'entretien sur une période de 15 ans débutant en 2007.

L'éducation demeure le fer de lance d'une économie moderne et compétitive. Le secteur de l'enseignement postsecondaire devra être davantage à l'écoute des besoins des employeurs afin d'améliorer l'adéquation formation-emploi.

Les complexités administratives et réglementaires sont encore trop importantes et onéreuses pour les entreprises. Les règles imposées aux entreprises, particulièrement dans le processus d'approbation des projets de développement et d'investissement, doivent être prévisibles. Il faut se préoccuper davantage de simplifier les procédures administratives et les exigences réglementaires. La FCCQ veillera à ce que les administrations publiques mettent en pratique les engagements gouvernementaux

d'alléger le fardeau administratif et réglementaire des entreprises, particulièrement celui des PME.

La FCCQ va continuer d'exercer une vigilance active sur les intentions et les actions des gouvernements. Elle va appuyer les initiatives de développement des gouvernements et travailler à la bonification des mesures et des programmes. La Fédération va également combattre énergiquement les décisions des gouvernements qui nuisent inutilement à la compétitivité de notre économie.

Il appartient également au gouvernement de gérer sagement les finances publiques afin de ne pas imposer un fardeau fiscal trop lourd et non concurrentiel aux contribuables actuels et futurs. Pour ce faire, la FCCQ invite le gouvernement à amorcer la réduction du poids de la dette publique. Pour ce faire, nous croyons nécessaire d'amorcer une discussion franche et ouverte sur les fonds de pension et les régimes de retraite avant que le Québec ne se retrouve dans une situation comparable à celle de certains pays européens.

Le redressement des finances publiques commande que l'État se concentre sur ses missions premières. La tendance à l'élargissement de ses champs d'action doit avoir une limite. Il y aura une période de choix, parfois douloureux, à faire dans le choix de ses missions. Pour ce qui est des missions jugées prioritaires, le gouvernement a l'obligation de gérer efficacement les fonds qui y sont consacrés et d'éliminer les paliers inutiles d'encadrement. Pour la FCCQ, le gouvernement doit faire des choix et gérer efficacement les fonds investis dans ses missions essentielles.

CONCLUSION

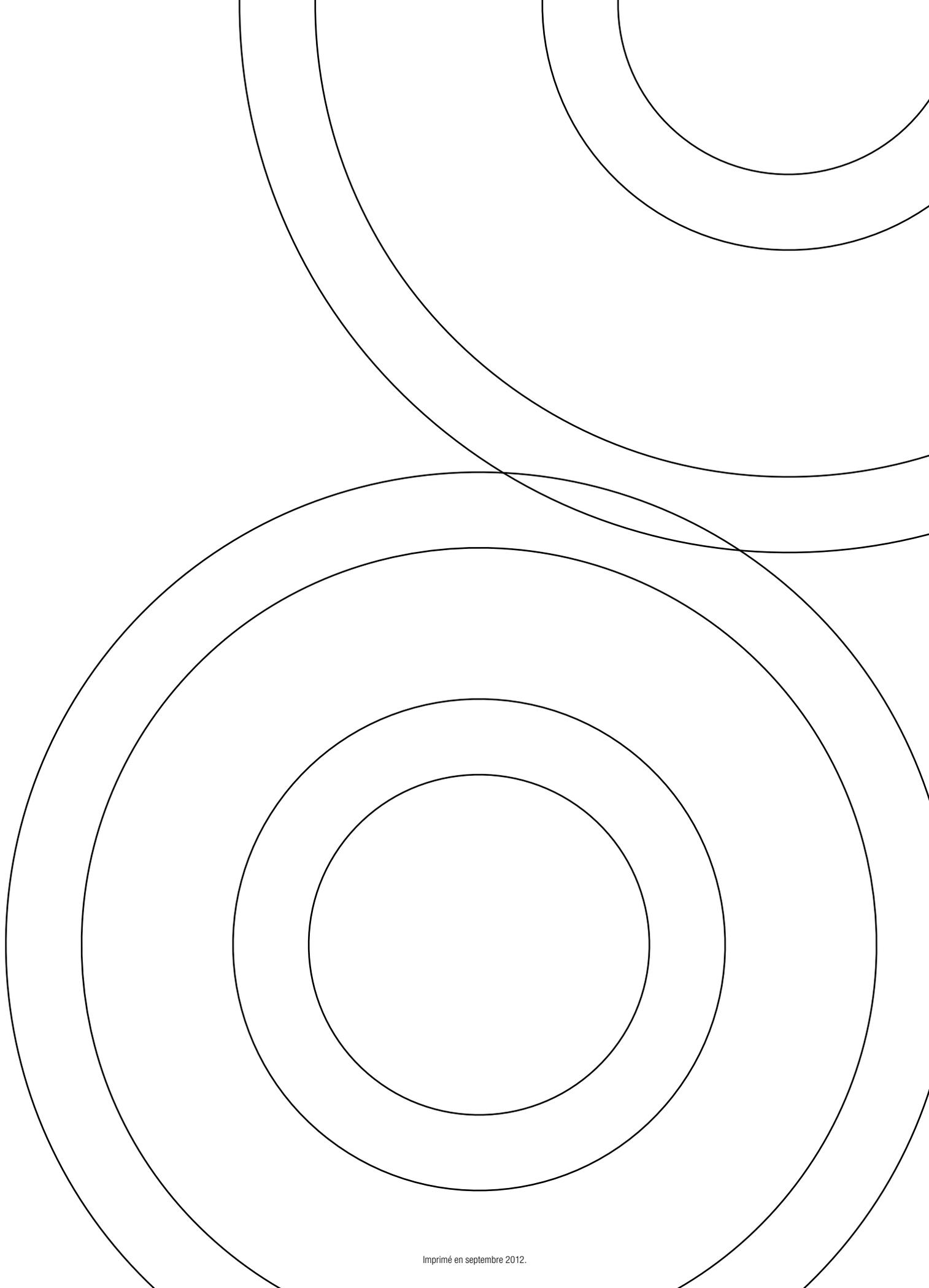
Le Québec dispose d'un important potentiel de développement économique. Mais puisque notre marché intérieur est réduit, nous devons miser sur des créneaux d'excellence pour nous distinguer dans le nouvel ordre économique mondial.

C'est pourquoi la création de la richesse et la prospérité sont au cœur de la vision économique de la Fédération des chambres de commerce du Québec. C'est en développant une culture de la fierté d'entreprendre que le Québec pourra relever le défi de la concurrence à l'échelle internationale.

Certes, les enjeux identifiés dans cette vision économique sont considérables et les axes d'intervention sont d'une grande portée. Par-delà les stratégies et les actions concrètes, la raison d'être de la FCCQ demeure le développement économique. Pour continuer son épanouissement sur tous les plans, le Québec doit créer de la richesse, exploiter ses ressources et ses talents, exporter ses matières, ses produits et son savoir-faire et demeurer compétitif. C'est sur le volet économique du développement durable que la Fédération va œuvrer avec énergie et conviction.

Pour articuler cette vision, la Fédération produira une planification stratégique d'une portée de quatre ans et un plan d'action annuel. Elle apportera, au besoin, des ajustements à sa vision économique si des changements profonds se produisent, ce qui est hautement probable compte tenu de l'instabilité des marchés et des ressources insoupçonnées de l'innovation technologique.

Cette vision économique éclaire l'action de la Fédération et définit largement sa feuille de route pour les prochaines années.



555, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
19^E ÉTAGE, MONTRÉAL, QC H2Z 1B1

T. 514-844-9571
F. 514-844-0226

INFO@FCCQ.CA

FCCQ.CA